

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière communiquée et à l'établissement d'états financiers à des fins de diffusion externe conformément aux principes comptables généralement reconnus. En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2012 à l'aide des critères énoncés par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* dans la publication intitulée *Internal Control – Integrated Framework*. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2012.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., un cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, a émis un rapport de vérification sans réserve quant à l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2012 et a aussi exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de 2012 de la Compagnie, tels qu'énoncés dans ses Rapports du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant datés du 1^{er} février 2013.

Le président-directeur général,

Claude Mongeau

Le 1^{er} février 2013

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière,

Luc Jobin

Le 1^{er} février 2013

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») aux 31 décembre 2012 et 2011 et les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2012. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous croyons que nos vérifications constituent une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Compagnie aux 31 décembre 2012 et 2011 ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2012 selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

De plus, conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis), nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, en nous fondant sur les critères que le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework*. Dans notre rapport daté du 1^{er} février 2013, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Montréal, Canada

Le 1^{er} février 2013

* FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A106087

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires et au Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie ») au 31 décembre 2012, selon les critères que le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework*. La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que de l'appréciation, incluse dans le Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière, en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. Dans le cadre de notre vérification, nous avons, entre autres choses, acquis une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, apprécié le risque qu'il existe une faiblesse importante et procédé à des tests et à une évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne en tenant compte du risque établi. Notre vérification a également comporté la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous croyons que notre vérification constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. « Contrôle interne à l'égard de l'information financière » s'entend des politiques et procédures qui 1) visent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Compagnie; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées de manière à permettre d'établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Compagnie ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du Conseil d'administration de la Compagnie; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Compagnie pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. De plus, toute projection des résultats de quelque évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du degré de conformité aux politiques ou procédures.

À notre avis, la Compagnie a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012 selon les critères que le COSO de la *Treadway Commission* a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework*.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis), les bilans consolidés de la Compagnie aux 31 décembre 2012 et 2011 et les états consolidés connexes des résultats, du bénéfice global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2012. Dans notre rapport daté du 1^{er} février 2013, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

(s) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Montréal, Canada
Le 1^{er} février 2013

* FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A106087

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

<i>En millions, sauf les données relatives au bénéfice par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Produits d'exploitation		9 920 \$	9 028 \$	8 297 \$
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux		1 952	1 812	1 744
Services acquis et matières		1 248	1 120	1 036
Carburant		1 524	1 412	1 048
Amortissement		924	884	834
Location de matériel		249	228	243
Risques divers et autres		338	276	368
Total – Charges d'exploitation		6 235	5 732	5 273
Bénéfice d'exploitation		3 685	3 296	3 024
Intérêts débiteurs		(342)	(341)	(360)
Autres produits (Note 12)		315	401	212
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices		3 658	3 356	2 876
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 13)		(978)	(899)	(772)
Bénéfice net		2 680 \$	2 457 \$	2 104 \$
Bénéfice par action (Note 15)				
De base		6,15 \$	5,45 \$	4,51 \$
Dilué		6,12 \$	5,41 \$	4,48 \$
Nombre moyen pondéré d'actions				
En circulation		435,6	451,1	466,3
Dilué		437,7	454,4	470,1

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Bénéfice net		2 680 \$	2 457 \$	2 104 \$
Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 18)				
Gain (perte) de change sur :				
Conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger		(128)	130	(330)
Conversion de la dette à long terme libellée en dollars US et désignée comme couverture de change relativement à l'investissement net dans les filiales aux É.-U.		123	(122)	315
Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite (Note 11) :				
Perte actuarielle nette reconnue durant l'exercice		(660)	(1 541)	(931)
Coût des prestations au titre des services passés reconnu durant l'exercice		(6)	(28)	(5)
Amortissement de la perte actuarielle nette incluse dans le coût (produit) net des prestations		119	8	1
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés inclus dans le coût (produit) net des prestations		7	4	2
Instruments dérivés (Note 17)		-	(2)	(1)
<i>Autre perte globale avant impôts sur les bénéfices</i>		(545)	(1 551)	(949)
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices		127	421	188
<i>Autre perte globale</i>		(418)	(1 130)	(761)
Bénéfice global		2 262 \$	1 327 \$	1 343 \$

En millions	31 décembre	2012	2011
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents		155 \$	101 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 8)		521	499
Débiteurs (Note 3)		831	820
Matières et fournitures		230	201
Impôts reportés et à recouvrer (Note 13)		43	122
Autres		89	105
Total – Actif à court terme		1 869	1 848
Immobilisations (Note 4)		24 541	23 917
Actif incorporel et autres actifs (Note 5)		249	261
Total – Actif		26 659 \$	26 026 \$
Passif et avoir des actionnaires			
Passif à court terme			
Créditeurs et autres (Note 6)		1 626 \$	1 580 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (Note 8)		577	135
Total – Passif à court terme		2 203	1 715
Impôts reportés (Note 13)		5 555	5 333
Régimes de retraite et avantages complémentaires de retraite, déduction faite de la tranche à court terme (Note 11)		784	1 095
Autres passifs et crédits reportés (Note 7)		776	762
Dette à long terme (Note 8)		6 323	6 441
Avoir des actionnaires			
Actions ordinaires (Note 9)		4 108	4 141
Autre perte globale cumulée (Note 18)		(3 257)	(2 839)
Bénéfices non répartis		10 167	9 378
Total – Avoir des actionnaires		11 018	10 680
Total – Passif et avoir des actionnaires		26 659 \$	26 026 \$

Au nom du Conseil d'administration :

David G. A. McLean
Administrateur

Claude Mongeau
Administrateur

<i>En millions</i>	Actions ordinaires émises et en circulation	Actions ordinaires	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total de l'avoir des actionnaires
<i>Soldes au 31 décembre 2009</i>	471,0	4 266 \$	(948) \$	7 915 \$	11 233 \$
Bénéfice net	-	-	-	2 104	2 104
Options d'achat d'actions levées et autres (Notes 9, 10)	3,4	124	-	-	124
Programme de rachat d'actions (Note 9)	(15,0)	(138)	-	(775)	(913)
Autre perte globale (Note 18)	-	-	(761)	-	(761)
Dividendes (1,08 \$ par action)	-	-	-	(503)	(503)
<i>Soldes au 31 décembre 2010</i>	459,4	4 252	(1 709)	8 741	11 284
Bénéfice net	-	-	-	2 457	2 457
Options d'achat d'actions levées et autres (Notes 9, 10)	2,6	74	-	-	74
Programmes de rachat d'actions (Note 9)	(19,9)	(185)	-	(1 235)	(1 420)
Autre perte globale (Note 18)	-	-	(1 130)	-	(1 130)
Dividendes (1,30 \$ par action)	-	-	-	(585)	(585)
<i>Soldes au 31 décembre 2011</i>	442,1	4 141	(2 839)	9 378	10 680
Bénéfice net	-	-	-	2 680	2 680
Options d'achat d'actions levées et autres (Notes 9, 10)	3,2	128	-	-	128
Programmes de rachat d'actions (Note 9)	(16,9)	(161)	-	(1 239)	(1 400)
Autre perte globale (Note 18)	-	-	(418)	-	(418)
Dividendes (1,50 \$ par action)	-	-	-	(652)	(652)
<i>Soldes au 31 décembre 2012</i>	428,4	4 108 \$	(3 257) \$	10 167 \$	11 018 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Activités d'exploitation				
Bénéfice net		2 680 \$	2 457 \$	2 104 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement		924	884	834
Impôts reportés (Note 13)		451	531	418
Gain sur la cession d'immobilisations (Notes 4, 12)		(281)	(348)	(152)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs		(20)	(51)	(3)
Matières et fournitures		(30)	11	(43)
Créditeurs et autres		129	34	285
Autres actifs à court terme		(13)	(2)	13
Régimes de retraite et autres, nets		(780)	(540)	(457)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		3 060	2 976	2 999
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations		(1 731)	(1 625)	(1 586)
Cession d'immobilisations (Note 4)		311	369	168
Variation des liquidités et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions		(22)	(499)	-
Autres, nets		21	26	35
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement		(1 421)	(1 729)	(1 383)
Activités de financement				
Émission de dette		2 354	1 361	-
Remboursement de dette		(2 001)	(1 083)	(184)
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions et avantages fiscaux excédentaires connexes réalisés (Note 10)		117	77	115
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)		(1 400)	(1 420)	(913)
Dividendes versés		(652)	(585)	(503)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement		(1 582)	(1 650)	(1 485)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents libellés en dollars US		(3)	14	7
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents		54	(389)	138
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice		101	490	352
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice		155 \$	101 \$	490 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Encaissements nets provenant de clients et autres		9 877 \$	8 995 \$	8 404 \$
Paiements nets aux titres suivants :				
Services aux employés, fournisseurs et autres charges		(5 241)	(4 643)	(4 334)
Intérêts		(364)	(329)	(366)
Blessures corporelles et autres réclamations (Note 16)		(79)	(97)	(64)
Régimes de retraite (Note 11)		(844)	(468)	(427)
Impôts sur les bénéfices (Note 13)		(289)	(482)	(214)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		3 060 \$	2 976 \$	2 999 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, et ses filiales en propriété exclusive, collectivement le CN ou la Compagnie, œuvre dans le secteur du transport ferroviaire et du transport connexe. Couvrant le Canada et le centre des États-Unis, de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'au golfe du Mexique, le réseau du CN dessert les ports de Vancouver, Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile, en Alabama, ainsi que les grandes villes que sont Toronto, Buffalo, Chicago, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, Green Bay, au Wisconsin, Minneapolis-St. Paul, Memphis, Saint Louis, et Jackson, au Mississippi. Le CN a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Les produits marchandises de la Compagnie sont tirés du transport d'un éventail diversifié et équilibré de marchandises, y compris les produits pétroliers et chimiques, les produits céréaliers et les engrais, le charbon, les métaux et les minéraux, les produits forestiers, l'intermodal et les véhicules automobiles.

1 – Énoncé des conventions comptables importantes

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire, et ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (PCGR aux États-Unis). L'établissement des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige de la part de la direction certaines estimations et hypothèses qui influent sur les produits et les charges inscrits pour la période considérée, sur les montants constatés des actifs et des passifs, ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révisé ses estimations sur une base continue, y compris les estimations relatives aux blessures corporelles et autres réclamations, aux questions environnementales, à l'amortissement, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite et aux impôts sur les bénéfices, en fonction de l'information alors disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

A. Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de toutes les filiales. Les placements sur lesquels la Compagnie exerce une influence notable sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et tous les autres placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

B. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation provenant du transport de marchandises sont constatés pour les services exécutés par la Compagnie selon la méthode de l'avancement des travaux, en fonction de la durée du déplacement entre le point de départ et celui d'arrivée. La répartition des produits d'exploitation entre les périodes de déclaration est basée sur la durée relative du déplacement à chaque période, et les charges sont comptabilisées au moment où elles sont engagées. Les produits d'exploitation provenant de services de transport non ferroviaire sont constatés au fur et à mesure de la prestation du service ou lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites. Les produits d'exploitation sont présentés déduction faite des taxes perçues des clients et remises aux gouvernements.

C. Change étranger

Tous les établissements de la Compagnie aux États-Unis sont considérés comme autonomes, utilisant le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Conséquemment, les actifs et les passifs des établissements aux États-Unis sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux différents taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les rajustements résultant des conversions liées aux activités d'exploitation des établissements à l'étranger sont inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e) (voir la Note 18, Autre perte globale cumulée).

La Compagnie désigne la dette à long terme de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les filiales aux États-Unis. Conséquemment, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US, depuis les dates de désignation, sont également inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e).

D. Liquidités et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et qui sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

E. Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions

En vertu de ses ententes de lettres de crédit bilatérales conclues avec différentes banques, la Compagnie peut fournir des garanties, sous forme de liquidités et d'équivalents de trésorerie, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de

crédit émises. Les liquidités et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions font l'objet d'une présentation distincte au bilan et comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et qui sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

F. Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût, déduction faite des rajustements de la facturation et de la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie selon la possibilité de recouvrement et tient compte des antécédents ainsi que des tendances ou incertitudes connues relativement à la possibilité de recouvrement. Les débiteurs considérés comme irrécouvrables sont radiés au moyen de la provision pour créances douteuses. Les recouvrements subséquents de montants auparavant radiés sont crédités au poste Risques divers et autres à l'État consolidé des résultats.

G. Matières et fournitures

Les matières et fournitures, qui sont principalement constituées de rails, de traverses et d'autres articles liés à la construction et à l'entretien des immobilisations et du matériel, ainsi que le carburant diesel, sont évaluées au coût moyen pondéré.

H. Immobilisations

Les immobilisations ferroviaires sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé qui comprend la réduction de valeur des actifs dépréciés. Les coûts liés à la main-d'œuvre, aux matières et les autres coûts relatifs à la pose de rails et de traverses, à l'application de ballast et à d'autres structures sont capitalisés dans la mesure où ces coûts satisfont aux critères de capitalisation de la Compagnie. Les coûts des révisions et des remises à neuf importantes de matériel sont également capitalisés si ces travaux prolongent la durée de vie utile ou améliorent la fonctionnalité de l'actif. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Le coût des immobilisations, y compris celles acquises en vertu de contrats de location-acquisition, déduction faite de la réduction de valeur des actifs dépréciés, est amorti selon la méthode linéaire, sur la durée estimative de leur vie utile, qui est mesurée en années, à l'exception de celle des rails, qui est mesurée en millions de tonnes brutes par mille. La Compagnie utilise la méthode d'amortissement par classes homogènes selon laquelle un taux combiné d'amortissement unique est appliqué à l'investissement brut dans une classe d'actifs similaires, en dépit de petites différences au niveau de la durée de vie utile ou de la valeur de récupération des unités d'immobilisation individuelles au sein d'une même classe d'actifs.

Conformément à la méthode d'amortissement par classes homogènes, lors de la vente ou de la désaffectation d'immobilisations dans le cours normal des activités, le coût moins la valeur nette de récupération est imputé à l'amortissement cumulé. Par conséquent, aucun gain et aucune perte ne sont constatés dans les bénéfices en vertu de la méthode par classes homogènes, car il est présumé que les actifs composant le groupe ont, en moyenne, les mêmes durée de vie et caractéristiques et que, par conséquent, les gains et les pertes s'annulent avec le temps. En ce qui a trait à la désaffectation d'immobilisations amortissables qui n'a pas lieu dans le cours normal des activités, un gain ou une perte peuvent être constatés s'il existe des différences considérables entre la désaffectation et le modèle de désaffectation déterminé lors d'études sur l'amortissement. La vente de terrains et la cession d'immobilisations qui ne font pas partie des activités ferroviaires donnent lieu à un gain ou à une perte qui sont constatés au poste Autres produits.

Les actifs détenus pour la vente sont mesurés au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur, moins le coût de vente. Les pertes découlant de la vente de lignes ferroviaires importantes sont constatées dans les bénéfices au moment où ces actifs répondent aux critères de classification à titre d'actifs détenus pour la vente, tandis que les pertes découlant de l'abandon de lignes ferroviaires importantes sont constatées à l'État consolidé des résultats au moment où les actifs cessent d'être utilisés. Les gains sont comptabilisés au bénéfice au moment où ils se matérialisent.

La Compagnie examine la valeur comptable des immobilisations détenues et utilisées lorsqu'il apparaît, au vu des circonstances ou de l'évolution de la situation, qu'il pourrait se révéler difficile de récupérer cette valeur comptable sur la base des flux monétaires futurs non actualisés. Au terme de cet examen, tous les actifs identifiés comme ayant perdu de leur valeur sont inscrits au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur.

I. Actif incorporel

L'actif incorporel est principalement constitué des contrats et des relations avec les clients pris en charge dans le cadre d'acquisitions antérieures. Cet actif est amorti selon la méthode linéaire sur une durée de 40 à 50 ans.

La Compagnie examine la valeur comptable des actifs incorporels détenus et utilisés lorsqu'il apparaît, au vu des circonstances ou de l'évolution de la situation, qu'il se pourrait qu'on ne puisse récupérer cette valeur comptable sur la base des flux monétaires futurs non

actualisés. Au terme de cet examen, tous les actifs identifiés comme ayant perdu de leur valeur sont inscrits au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur.

J. Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite est déterminé selon des méthodes actuarielles. Le coût net des prestations est constaté dans les résultats et inclut :

- i) le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par le personnel au cours de l'exercice;
- ii) les intérêts débiteurs sur les obligations découlant des régimes de retraite;
- iii) le rendement à long terme prévu de l'actif des caisses de retraite;
- iv) l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés et des modifications sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite; et
- v) l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % du solde, au début de l'exercice, des obligations projetées au titre des prestations ou de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant aux régimes de retraite.

La capitalisation des régimes s'effectue par des cotisations fixées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations projetées.

K. Avantages complémentaires de retraite

La Compagnie provisionne les coûts des avantages complémentaires de retraite selon des méthodes actuarielles. Ces avantages, qui sont financés à mesure de leur exigibilité, englobent les programmes d'assurance-vie, les prestations au titre des soins de santé et, pour un groupe fermé d'employés, les facilités de transport gratuit par train.

La Compagnie amortit les gains et les pertes actuariels cumulatifs nets supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés participant au régime.

L. Blessures corporelles et autres réclamations

Au Canada, la Compagnie comptabilise les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de telles blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers.

Aux États-Unis, la Compagnie enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, les dommages aux biens et les maladies professionnelles, établie sur la base d'estimations actuarielles de leurs coûts définitifs.

Pour tout autre litige au Canada et aux États-Unis, la Compagnie maintient des provisions et les révise régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

M. Dépenses environnementales

Les dépenses environnementales liées aux activités courantes, ou découlant d'une situation existante causée par des activités antérieures, sont passées en charges, sauf si elles sont susceptibles d'apporter une contribution aux activités courantes ou futures. Un passif à l'égard de l'environnement est comptabilisé lorsque des évaluations environnementales sont effectuées, lorsque des mesures correctives sont probables et lorsque les coûts peuvent raisonnablement être estimés, en fonction d'un plan d'action précis pour ce qui est de la technologie à employer et de l'ampleur des travaux nécessaires. La Compagnie enregistre une provision pour la quote-part qui lui est assignable dans le passif en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les recouvrements de frais de mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

N. Impôts sur les bénéfices

La Compagnie utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts reportés pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, tout changement survenu dans le montant net des impôts sur les bénéfices reportés débiteurs ou créditeurs est inclus dans le calcul du bénéfice net ou du poste Autre bénéfice (perte) global(e). Les impôts sur les bénéfices reportés débiteurs et créditeurs sont déterminés en fonction des taux d'impôts sur les bénéfices adoptés qu'on s'attend à appliquer au revenu imposable au cours des exercices durant lesquels on prévoit recouvrer ou régler les écarts temporaires.

O. Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques liés aux taux d'intérêt et aux taux de change. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées au bénéfice net ou au poste Autre bénéfice (perte) global(e) selon la nature et l'efficacité de l'opération de couverture. Les produits et les charges se rapportant aux instruments financiers dérivés couverts sont comptabilisés dans la même catégorie que ceux générés par l'actif ou le passif sous-jacent.

P. Rémunération à base d'actions

La Compagnie utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les octrois d'options d'achat d'actions fondée sur la juste valeur à la date de l'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes de fixation du prix de l'option. La Compagnie passe en charges la juste valeur de ses octrois d'options d'achat d'actions selon la méthode linéaire durant la période au cours de laquelle un salarié est tenu d'offrir des services (la durée de service exigée) ou jusqu'au moment où il devient admissible à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes. La Compagnie utilise également la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces, à l'aide du modèle d'évaluation en treillis. La charge liée à la rémunération pour les octrois donnant lieu à un règlement en espèces est basée sur la juste valeur des octrois à la fin de la période et est constatée sur la période au cours de laquelle un salarié est tenu d'offrir des services (la durée de service exigée) ou jusqu'au moment où il devient admissible à la retraite, selon la plus courte de ces deux périodes. Les hypothèses utilisées dans la détermination de la juste valeur et les autres informations requises sont présentées à la Note 10, Régimes à base d'actions.

2 – Changements de convention comptable

La Compagnie adopte les normes comptables publiées par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), s'il y a lieu. Pour les exercices 2012, 2011 et 2010, le FASB n'a publié aucune mise à jour de norme comptable ayant eu des répercussions importantes sur les états financiers consolidés de la Compagnie, à l'exception de celles qui sont indiquées ci-dessous.

En juin 2011, le FASB a publié la mise à jour *Accounting Standards Update* (ASU) 2011-05, *Presentation of Comprehensive Income*, donnant aux entreprises l'option de présenter les composantes du bénéfice net et du bénéfice global par le biais d'un seul état ou dans deux états séparés présentés de façon consécutive dans les états financiers. L'ASU 2011-05 élimine l'option qui permettait de présenter les composantes des autres éléments du bénéfice global dans l'état de l'évolution de l'avoir des actionnaires. L'ASU 2011-05 exige aussi que les ajustements de reclassement de chaque composante reclassée des autres éléments du bénéfice global cumulé au bénéfice net et à l'autre bénéfice global soient présentés séparément dans les états financiers. En décembre 2011, le FASB a publié l'ASU 2011-12, *Deferral of the Effective Date for Amendments to the Presentation of Reclassifications of Items Out of Accumulated Other Comprehensive Income*, reportant la date d'entrée en vigueur de la présentation des ajustements de reclassement au bénéfice net. La date d'entrée en vigueur du report correspond à celle de l'ASU 2011-05, qui est en vigueur pour les exercices débutant le ou après le 15 décembre 2011. Le FASB réévalue ces exigences, et une décision finale devrait être rendue au premier trimestre de 2013. La Compagnie a adopté les exigences actuellement en vigueur de ces ASU.

3 – Débiteurs

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2012	2011
Transport de marchandises		674 \$	630 \$
Autres		167	206
Débiteurs bruts		841	836
Provision pour créances douteuses		(10)	(16)
Débiteurs nets		831 \$	820 \$

4 – Immobilisations

En millions	31 décembre 2012				31 décembre 2011		
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût	Amortissement cumulé	Net
Voie et chemin de roulement ¹⁾	2 %	26 209 \$	6 948 \$	19 261 \$	25 534 \$	6 903 \$	18 631 \$
Matériel roulant	4 %	4 989	1 785	3 204	4 923	1 668	3 255
Immeubles	2 %	1 275	492	783	1 220	473	747
Informatique ²⁾	12 %	976	427	549	931	383	548
Autres	6 %	1 273	529	744	1 213	477	736
<i>Total des immobilisations y compris les contrats de location-acquisition</i>		34 722 \$	10 181 \$	24 541 \$	33 821 \$	9 904 \$	23 917 \$

Contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations

Voie et chemin de roulement ³⁾	417 \$	53 \$	364 \$	417 \$	48 \$	369 \$	
Matériel roulant	1 222	353	869	1 144	317	827	
Immeubles	109	18	91	109	16	93	
Autres	91	17	74	102	15	87	
<i>Total des contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations</i>		1 839 \$	441 \$	1 398 \$	1 772 \$	396 \$	1 376 \$

1) Comprend les coûts de terrains de 1 766 M\$ et de 1 798 M\$ aux 31 décembre 2012 et 2011, respectivement.

2) La Compagnie a capitalisé 93 M\$ en 2012 et 94 M\$ en 2011 au titre du coût de développement de logiciels à l'interne conformément à la norme FASB Accounting Standards Codification 350-40, « Intangibles – Goodwill and Other, Internal – Use Software ».

3) Comprend un montant de 108 M\$ au titre d'accès aux emprises pour les deux exercices.

Convention comptable relative à la capitalisation des coûts

Les activités ferroviaires de la Compagnie sont hautement capitalistiques. Les immobilisations de la Compagnie consistent principalement en un important ensemble d'actifs homogènes ou constitués en réseau comme des rails, des traverses, du ballast et d'autres structures, qui forment les immobilisations des catégories Voie et chemin de roulement et Matériel roulant. Les dépenses en immobilisations de la Compagnie servent au remplacement des actifs et à l'achat ou à la construction d'actifs dans le but d'améliorer son exploitation ou d'offrir de nouveaux services à ses clients. Une part importante des dépenses en immobilisations de la Compagnie est affectée à des actifs construits à l'interne, y compris le remplacement d'actifs existants de voie et de chemin de roulement et l'expansion du réseau ferré, ainsi qu'aux révisions et remises à neuf importantes de matériel roulant.

Les dépenses sont généralement capitalisées si elles prolongent la durée de vie utile de l'actif ou procurent des avantages futurs comme l'accroissement de la capacité de production de revenus, de la fonctionnalité ou de la capacité de production ou de service. La Compagnie a un processus permettant de déterminer si ses programmes d'immobilisations peuvent être capitalisés. Dans le cas de la voie et du chemin de roulement, la Compagnie met en œuvre des programmes d'immobilisations de base afin de remplacer ou de moderniser les actifs de l'infrastructure ferroviaire, qui sont capitalisés s'ils répondent aux critères de capitalisation. Ces programmes d'immobilisations de base sont planifiés et exécutés par l'effectif de l'Ingénierie de la Compagnie.

De plus, dans le cas de la voie et du chemin de roulement, les dépenses en immobilisations qui correspondent à un niveau minimal d'activité, tel que défini par la Compagnie, sont également capitalisées comme suit :

- *Terrains* : tous les achats de terrains;
- *Nivellement* : pose de plates-formes, de murs de soutènement, de dispositifs de drainage;
- *Rails et matériel de voie connexe* : pose de rails d'au moins 39 pieds en continu;
- *Traverses* : pose d'au moins cinq traverses par 39 pieds;
- *Ballast* : pose de 171 verges cubes de ballast par mille de voie.

Les dépenses afférentes aux immobilisations de la Compagnie qui ne correspondent pas aux critères de capitalisation sont passées en charges au titre de travaux de réparation et d'entretien normaux. Dans le cas des immobilisations liées à la voie et au chemin de roulement, ces dépenses incluent, mais sans s'y limiter, le remplacement ponctuel de traverses et de rails, le remplacement de rails rompus, les inspections visuelles pour la détection de défauts de rails et la correction des défauts de voie mineurs, ainsi que d'autres travaux généraux d'entretien d'infrastructure de la voie.

En ce qui a trait aux actifs constitués de ballast, la Compagnie effectue également des travaux de « dégarnissage de banquettes de ballast », qui consistent à enlever une partie ou la totalité du ballast qui s'est détérioré au cours de sa durée de vie utile et à le remplacer par du nouveau ballast. La pose de ballast dans le cadre d'un projet de dégarnissage d'une banquette de ballast est considérée comme l'ajout d'un nouvel actif et non pas comme la réparation ou l'entretien d'un actif existant. Par conséquent, la Compagnie capitalise les dépenses liées au dégarnissage de banquettes de ballast, puisqu'il s'agit de la désaffectation d'un actif existant et de son remplacement par un nouvel actif. Selon la méthode de comptabilité par classes homogènes d'immobilisations, le ballast détérioré est désaffecté à son coût moyen calculé en fonction de la quantité de nouveau ballast ajouté.

En ce qui a trait aux actifs acquis, la Compagnie capitalise tous les coûts nécessaires en vue de préparer les actifs pour l'usage auquel ils sont destinés. Sont capitalisés avec les actifs construits à l'interne, notamment, les dépenses liées aux coûts directs des matières, de la main-d'œuvre et des services contractuels, ainsi que les autres coûts répartis qui ne sont pas imputés directement à des projets d'immobilisations. Ces coûts répartis comprennent, mais sans s'y limiter, les avantages sociaux, les petits outils et fournitures, la machinerie utilisée dans le cadre de projets et la supervision de projets. Au besoin, la Compagnie examine et rajuste la répartition pour tenir compte des coûts réels engagés chaque année.

Les coûts liés à la déconstruction et à l'enlèvement des actifs remplacés, appelés aux présentes « coûts de démantèlement », se distinguent des coûts des actifs construits à l'interne selon la nature de l'activité connexe. Dans le cas des immobilisations de la catégorie Voie et chemin de roulement, les membres du personnel effectuent en même temps les travaux de démantèlement et de pose des nouveaux actifs de voie et de chemin de roulement, et par conséquent, la Compagnie effectue une estimation des coûts de main-d'œuvre et des autres coûts liés au démantèlement. La Compagnie détermine les coûts de démantèlement en se fondant sur une analyse des processus de pose de la voie et du chemin de roulement.

Convention comptable relative à l'amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé qui comprend la réduction de valeur des actifs dépréciés. Le coût des immobilisations, y compris celles acquises en vertu de contrats de location-acquisition, déduction faite de la réduction de valeur des actifs dépréciés, est amorti selon la méthode linéaire, sur la durée estimative de leur vie utile qui est mesurée en années, à l'exception de celle des rails, qui est mesurée en millions de tonnes brutes par mille. La Compagnie utilise la méthode d'amortissement par classes homogènes selon laquelle un taux combiné d'amortissement unique est appliqué à l'investissement brut dans une classe d'actifs similaires, en dépit de petites différences au niveau de la durée de vie utile ou de la valeur de récupération des unités d'immobilisation individuelles au sein d'une même classe d'actifs. La Compagnie utilise approximativement 40 différentes classes d'actifs amortissables.

Pour tous les actifs amortissables, le taux d'amortissement est fondé sur la durée estimative de la vie utile des actifs. La détermination de la vraisemblance de la durée de vie utile estimative des immobilisations exige du jugement et est effectuée selon l'information alors disponible, y compris des études périodiques sur l'amortissement réalisées par la Compagnie. Les immobilisations de la Compagnie aux États-Unis sont soumises à des études approfondies sur l'amortissement, conformément aux exigences du *Surface Transportation Board* (STB), et sont réalisées par des experts externes. Les études d'amortissement à l'égard des immobilisations canadiennes ne sont pas exigées en vertu de la réglementation et sont conséquemment réalisées à l'interne. Elles visent des catégories d'actif particulières et sont effectuées sur une base périodique. Les changements de durée de vie utile des actifs et des taux combinés d'amortissement connexes sont appliqués de façon prospective.

Pour les rails, la durée estimative de vie utile est mesurée en millions de tonnes brutes par mille et varie selon les caractéristiques des rails, notamment le poids, la courbure et la composition métallurgique. Le taux combiné d'amortissement annuel des rails est déterminé en divisant le nombre estimatif annuel de tonnes brutes transportées sur les rails par la durée estimative de vie utile des rails, mesurée en millions de tonnes brutes par mille. Pour les rails, la Compagnie capitalise les coûts de meulage des rails, opération qui consiste à restaurer et à améliorer le profil des rails ainsi qu'à éliminer les irrégularités des rails usagés afin de prolonger la durée de vie utile. La durée de vie utile des rails est fondée sur l'utilisation future prévue des rails dans leur état existant et déterminée au moyen de recherches et d'essais effectués dans le secteur ferroviaire, déduction faite de l'utilisation des rails à ce jour. La durée de vie utile des rails augmente légèrement avec chaque meulage. Par conséquent, les coûts engagés au titre du meulage des rails sont capitalisés puisque cette opération prolonge la durée de vie utile des rails au-delà de celle correspondant à leur état initial ou actuel, des tonnes brutes additionnelles pouvant être transportées sur les rails pendant le reste de leur vie utile. La Compagnie amortit le coût du meulage des rails sur le reste de la vie utile des rails, ce qui inclut le prolongement de la durée de vie utile attribuable au meulage des rails.

*Cession d'immobilisations***2012***Bala-Oakville*

Le 23 mars 2012, la Compagnie a conclu une entente avec Metrolinx en vue de vendre un tronçon de sa subdivision de Bala et un tronçon de sa subdivision d'Oakville, à Toronto, en Ontario, ainsi que la voie et le chemin de roulement et certaines ententes visant les voyageurs (collectivement le « Bala-Oakville »), pour un produit en espèces de 311 M\$ avant les coûts de transaction. En vertu de l'entente, la Compagnie a obtenu le droit perpétuel de faire circuler des trains marchandises sur le Bala-Oakville, selon le niveau d'activité en vigueur au moment de l'entente, et peut accroître ses activités d'exploitation moyennant une contrepartie additionnelle. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 281 M\$ (252 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits, selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières.

2011*IC RailMarine*

Le 1^{er} août 2011, la Compagnie a vendu la majeure partie des actifs de l'IC RailMarine Terminal Company (« IC RailMarine »), une filiale en propriété indirecte de la Compagnie, à Raven Energy, LLC, une société affiliée de Foresight Energy, LLC (« Foresight ») et du groupe Cline (« Cline »), pour un produit en espèces de 70 M\$ (73 M\$ US) avant les coûts de transaction. Établie sur la rive est du fleuve Mississippi, l'IC RailMarine fait l'entreposage et le transbordement de marchandises et de liquides en vrac entre les trains, les navires et les barges, desservant des clients des marchés nord-américains et mondiaux. En vertu de la convention de vente, la Compagnie jouira d'un accord de transport ferroviaire de dix ans avec Savatran LLC, une société affiliée de Foresight et Cline, prévoyant l'acheminement d'un volume annuel minimal de charbon de quatre mines de l'Illinois vers l'installation de transbordement de l'IC RailMarine. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 60 M\$ (38 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits.

Lakeshore East

Le 24 mars 2011, la Compagnie a conclu une entente avec Metrolinx en vue de vendre un tronçon de sa subdivision de Kingston connu sous le nom de Lakeshore East entre Pickering et Toronto, en Ontario, ainsi que la voie et le chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (collectivement le « Lakeshore East »), pour un produit en espèces de 299 M\$ avant les coûts de transaction. En vertu de l'entente, la Compagnie a obtenu le droit perpétuel de faire circuler des trains marchandises sur le Lakeshore East, selon le niveau d'activité en vigueur au moment de l'entente, et peut accroître ses activités d'exploitation moyennant une contrepartie additionnelle. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 288 M\$ (254 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits, selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières.

2010*Subdivision d'Oakville*

Le 29 mars 2010, la Compagnie a conclu une entente avec Metrolinx en vue de vendre une partie de sa propriété connue sous le nom de subdivision d'Oakville à Toronto, en Ontario, ainsi que la voie et le chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (collectivement la « subdivision d'Oakville »), pour un produit de 168 M\$ avant les coûts de transaction. De ce produit, un montant de 24 M\$ a été déposé en mains tierces au moment de la cession et avait été remis intégralement en date du 31 décembre 2010 conformément aux dispositions de l'entente. En vertu de l'entente, la Compagnie a obtenu le droit perpétuel de faire circuler des trains marchandises sur la subdivision d'Oakville, selon le niveau d'activité en vigueur au moment de l'entente, et peut accroître ses activités d'exploitation moyennant une contrepartie additionnelle. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 152 M\$ (131 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits, selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières.

5 – Actif incorporel et autres actifs

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2012	2011
Débiteurs reportés et à long terme		87 \$	98 \$
Actif incorporel A)		57	54
Placements B)		30	31
Autres		75	78
Total – Actif incorporel et autres actifs		249 \$	261 \$

A. Actif incorporel

L'actif incorporel est principalement constitué des contrats et des relations avec les clients pris en charge dans le cadre d'acquisitions antérieures.

B. Placements

Au 31 décembre 2012, la Compagnie détenait 20 M\$ (21 M\$ au 31 décembre 2011) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et 10 M\$ (10 M\$ au 31 décembre 2011) de placements comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

6 – Crédoiteurs et autres

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2012	2011
Comptes fournisseurs		386 \$	445 \$
Charges salariales à payer		340	343
Impôts sur les bénéfices et autres taxes		294	130
Charges à payer		135	121
Intérêts courus		105	123
Passif relatif à la rémunération à base d'actions (Note 10)		88	84
Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations (Note 16)		82	84
Provisions à l'égard de l'environnement (Note 16)		31	63
Passif relatif aux avantages complémentaires de retraite (Note 11)		17	18
Autres		148	169
Total – Crédoiteurs et autres		1 626 \$	1 580 \$

7 – Autres passifs et crédits reportés

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2012	2011
Passif à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations, déduction faite de la tranche à court terme (Note 16)		232 \$	226 \$
Passif relatif à la rémunération à base d'actions, déduction faite de la tranche à court terme (Note 10)		203	180
Provisions à l'égard de l'environnement, déduction faite de la tranche à court terme (Note 16)		92	89
Crédits reportés et autres		249	267
Total – Autres passifs et crédits reportés		776 \$	762 \$

8 – Dette à long terme

<i>En millions</i>	Échéance	Montant libellé en dollars US en vigueur	31 décembre	
			2012	2011
<i>Débetures et billets : A)</i>				
Canadien National :				
4,40 % 10 ans, billets B)	15 mars 2013	400 \$	398 \$	407 \$
4,95 % 6 ans, billets B)	15 janv. 2014	325	323	331
5,80 % 10 ans, billets B)	1 ^{er} juin 2016	250	249	254
1,45 % 5 ans, billets B)	15 déc. 2016	300	298	305
5,85 % 10 ans, billets B)	15 nov. 2017	250	249	254
5,55 % 10 ans, billets B)	15 mai 2018	325	323	331
6,80 % 20 ans, billets B)	15 juil. 2018	200	199	203
5,55 % 10 ans, billets B)	1 ^{er} mars 2019	550	547	559
2,85 % 10 ans, billets B)	15 déc. 2021	400	398	407
2,25 % 10 ans, billets B)	15 nov. 2022	250	249	-
7,63 % 30 ans, débetures	15 mai 2023	150	149	153
6,90 % 30 ans, billets B)	15 juil. 2028	475	473	483
7,38 % 30 ans, débetures B)	15 oct. 2031	200	199	203
6,25 % 30 ans, billets B)	1 ^{er} août 2034	500	498	509
6,20 % 30 ans, billets B)	1 ^{er} juin 2036	450	448	458
6,71 % <i>Puttable Reset Securities PURSSM B)</i>	15 juil. 2036	250	249	254
6,38 % 30 ans, débetures B)	15 nov. 2037	300	298	305
3,50 % 30 ans, billets B)	15 nov. 2042	250	249	-
Illinois Central :				
5,00 % 99 ans, débetures à intérêt conditionnel	1 ^{er} déc. 2056	7	7	7
7,70 % 100 ans, débetures	15 sept. 2096	125	124	127
<i>Total des débetures et billets libellés en dollars US</i>		5 957 \$	5 927	5 550
BC Rail :				
90 ans, billets subordonnés ne portant pas intérêt C)	14 juil. 2094		842	842
<i>Total des débetures et billets</i>			6 769	6 392
<i>Autres :</i>				
Papier commercial F) G)			-	82
Obligations découlant de contrats de location-acquisition et autres D)			985	957
<i>Total – Dette brute</i>			7 754	7 431
<i>Moins :</i>				
Escompte non amorti, net			854	855
<i>Total – Dette E) ¹⁾</i>			6 900	6 576
<i>Moins :</i>				
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an E)			577	135
<i>Total – Dette à long terme</i>			6 323 \$	6 441 \$

1) Voir la Note 17, Instruments financiers, pour de l'information sur la juste valeur de la dette.

A. Les débentures, les billets et la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie ne sont pas garantis.

B. Ces titres de créance sont rachetables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Compagnie, à la valeur nominale ou à un prix fixé selon une formule tenant compte des taux d'intérêt en vigueur au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.

C. La Compagnie enregistre ces billets à titre de dette à escompte de 8 M\$, avec un taux d'intérêt implicite de 5,75 %. L'escompte de 834 M\$ est inclus dans l'escompte net non amorti.

D. Au cours de 2012, la Compagnie a enregistré des actifs acquis par des contrats de location de matériel totalisant 94 M\$ (87 M\$ en 2011), pour lesquels un montant équivalent a été inscrit dans la dette.

Les taux d'intérêt applicables aux contrats de location-acquisition varient entre environ 0,7 % et 8,5 %, et les dates d'échéance vont de 2013 à 2037. Les intérêts implicites afférents à ces contrats se chiffraient à 249 M\$ au 31 décembre 2012 et à 299 M\$ au 31 décembre 2011.

Les obligations liées aux contrats de location-acquisition sont garanties par des immobilisations dont la valeur comptable nette était de 1 021 M\$ au 31 décembre 2012 et de 993 M\$ au 31 décembre 2011.

E. Les échéances sur la dette à long terme existante au 31 décembre 2012, incluant les ententes de rachat et les paiements aux fins des obligations découlant des contrats de location-acquisition, pour les cinq prochaines années et ultérieurement, s'établissent comme suit :

<i>En millions</i>	Contrats de location-acquisition	Dette	Total
2013 ¹⁾	179 \$	398 \$	577 \$
2014	208	320	528
2015	81	-	81
2016	268	545	813
2017	133	246	379
2018 et ultérieurement	114	4 408	4 522
	983 \$	5 917 \$	6 900 \$

1) Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an.

F. Le 6 mai 2011, la Compagnie a conclu une entente de facilité de crédit renouvelable de quatre ans au montant de 800 M\$ auprès d'un consortium de prêteurs. Le 23 mars 2012, l'entente a été modifiée afin d'en prolonger la durée jusqu'au 5 mai 2017. L'entente permet une augmentation du montant de la facilité, jusqu'à concurrence de 1 300 M\$, ainsi que l'option de prolonger la durée d'une année supplémentaire à chaque date anniversaire, sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs. La facilité de crédit, qui comporte les dispositions habituelles, peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour son programme de papier commercial. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt, dont le taux préférentiel au Canada, les taux des acceptations bancaires, le taux des fonds américains fédéraux en vigueur et le *London Interbank Offer Rate*, majorés des marges applicables. L'entente relative à la facilité de crédit comporte une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale et que la Compagnie respecte. Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, la Compagnie n'avait aucun emprunt en circulation en vertu de sa facilité de crédit renouvelable.

G. La Compagnie a un programme de papier commercial, garanti par sa facilité de crédit renouvelable, qui lui permet d'émettre du papier commercial jusqu'à concurrence d'un montant total de 800 M\$ sur le principal, ou l'équivalent en dollars US. Au 31 décembre 2012, la Compagnie n'avait aucun emprunt de papier commercial (emprunts de 82 M\$ [81 M\$ US] de papier commercial, au taux d'intérêt moyen pondéré de 0,20%, au 31 décembre 2011), inscrit au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an du Bilan consolidé.

H. Le montant total de la dette payable en dollars US s'élevait à 6 690 M\$ US (6 656 M\$ CA) au 31 décembre 2012, y compris 733 M\$ US liés aux contrats de location-acquisition et autres, et à 6 295 M\$ US (6 402 M\$ CA) au 31 décembre 2011, y compris 757 M\$ US liés aux contrats de location-acquisition et autres.

I. Le 29 avril 2011, la Compagnie a conclu des ententes de lettres de crédit bilatérales de trois ans avec différentes banques relativement à son obligation de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. Le 23 mars 2012, les ententes ont été modifiées afin d'en prolonger la durée d'un an, soit jusqu'au 28 avril 2015, et une entente de lettre de crédit additionnelle a été conclue avec une banque additionnelle. En vertu de ces ententes telles qu'elles ont été modifiées, la Compagnie peut de temps à autre fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises. Au 31 décembre 2012, les lettres de crédit obtenues par la Compagnie s'élevaient à 551 M\$ (499 M\$ au 31 décembre 2011) sur un montant total de 562 M\$ (520\$ au 31 décembre 2011) engagé avec les différentes banques,. Au 31 décembre 2012, un montant de 521 M\$ de trésorerie et d'équivalents (499 M\$ au 31 décembre 2011) a été donné en garantie et inscrit au titre des liquidités et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions dans le Bilan consolidé.

9 – Capital-actions

A. Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est constitué des titres suivants :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en série;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

B. Actions ordinaires émises et en circulation

Le tableau ci-après porte sur l'activité liée aux actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie au cours des exercices terminés les 31 décembre 2012, 2011 et 2010 :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Actions ordinaires émises et en circulation au début de l'exercice		442,1	459,4	471,0
Nombre d'actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions		(16,9)	(19,9)	(15,0)
Options d'achat d'actions levées		3,2	2,6	3,4
Actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice		428,4	442,1	459,4

Programmes de rachat d'actions

Le 24 octobre 2011, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un programme de rachat d'actions qui permettait le rachat jusqu'à concurrence de 17,0 millions d'actions ordinaires entre le 28 octobre 2011 et le 27 octobre 2012, conformément à une offre publique de rachat au prix courant du marché plus les frais de courtage ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. La Compagnie a racheté un total de 16,7 millions d'actions ordinaires en vertu de ce programme de rachat d'actions.

Le 22 octobre 2012, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un nouveau programme de rachat d'actions permettant le rachat jusqu'à concurrence de 1,4 G\$ en actions ordinaires, sans dépasser 18,0 millions d'actions ordinaires, entre le 29 octobre 2012 et le 28 octobre 2013, conformément à une offre publique de rachat au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto.

Le tableau qui suit présente les activités enregistrées en vertu de ces programmes de rachat d'actions et des programmes de rachat d'actions des années antérieures :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Nombre d'actions ordinaires ¹⁾		16,9	19,9	15,0
Prix moyen pondéré par action ²⁾		82,73 \$	71,33 \$	60,86 \$
Montant des rachats		1 400 \$	1 420 \$	913 \$

1) Inclut les actions ordinaires rachetées aux premiers et aux quatrièmes trimestres de 2012 et de 2011 ainsi qu'au deuxième et au troisième trimestres de 2010 en vertu d'ententes privées entre la Compagnie et des tiers vendeurs sans lien de dépendance.

2) Inclut les frais de courtage.

10 – Régimes à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes d'intéressement à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits ci-dessous :

A. Régime d'actionnariat du personnel

La Compagnie dispose d'un Régime d'actionnariat du personnel (RAP) donnant aux membres du personnel admissibles la possibilité de souscrire jusqu'à 10 % de leur salaire brut pour acheter des actions ordinaires de la Compagnie sur le marché libre, en contrepartie de quoi la Compagnie s'engage à investir, en leur nom, un montant supplémentaire correspondant à 35 % du montant investi par eux, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut.

Le tableau suivant présente le nombre de participants détenant des actions, le nombre total d'actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel, y compris les contributions de la Compagnie, de même que les charges afférentes inscrites pour les exercices terminés les 31 décembre 2012, 2011 et 2010 :

	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Nombre de participants détenant des actions		17 423	16 218	14 997
Nombre total d'actions achetées en vertu du RAP au nom des membres du personnel (<i>millions</i>)		1,3	1,3	1,3
Charge pour contribution de la Compagnie (<i>millions</i>)		24 \$	21 \$	19 \$

B. Régimes de rémunération à base d'actions

Le tableau qui suit présente la charge totale liée à la rémunération à base d'actions pour les octrois consentis aux termes de tous les régimes ainsi que l'avantage fiscal connexe constaté dans les résultats, pour les exercices terminés les 31 décembre 2012, 2011 et 2010 :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Octrois donnant lieu à un règlement en espèces				
Régime d'unités d'actions restreintes		76 \$	81 \$	77 \$
Régime d'intéressement volontairement différé		19	21	18
		95	102	95
Octrois d'options d'achat d'actions		10	10	9
Charge totale de rémunération à base d'actions		105 \$	112 \$	104 \$
Avantage fiscal constaté dans les résultats		25 \$	24 \$	27 \$

*i) Octrois donnant lieu à un règlement en espèces**Unités d'actions restreintes*

En 2012, 2011 et 2010, la Compagnie a octroyé 0,5 million d'unités d'actions restreintes (UAR), respectivement, à des cadres désignés, leur donnant le droit de toucher un paiement en espèces établi en fonction du cours des actions de la Compagnie. Les UAR octroyées sont généralement susceptibles de paiement après trois ans (la « période du régime ») et deviennent acquises à la condition d'atteindre certains objectifs associés au rendement du capital investi (RCI) sur la période du régime. De tels critères d'acquisition liés à la performance donnent lieu à des facteurs d'acquisition selon la performance qui varient de 0 % à 150 % selon le niveau de RCI atteint.

Le paiement est conditionnel à l'atteinte d'un seuil minimal du cours des actions, calculé selon le cours moyen des trois derniers mois de la période du régime. De plus, à compter de diverses dates, le paiement au titre des UAR fait à des cadres supérieurs et à des membres de la haute direction (la « haute direction ») est également assujéti au respect des conditions de leurs régimes d'avantages sociaux, de leurs ententes d'octroi ou de leurs contrats d'emploi, y compris, mais sans s'y limiter, à des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgaration de renseignements confidentiels. Les membres actuels ou anciens de la haute direction qui violent de telles conditions de leurs régimes d'avantages, de leurs ententes d'octroi ou de leurs contrats d'emploi perdront le droit de toucher le paiement au titre des UAR. Si la Compagnie détermine raisonnablement qu'il est possible qu'un membre actuel ou ancien de la haute direction ait violé les clauses de son régime d'avantages, son entente d'octroi ou son contrat d'emploi, la Compagnie pourrait, à sa discrétion, modifier la façon dont les UAR deviennent acquises afin de suspendre le paiement au titre de toute UAR jusqu'à ce que la question ait été réglée.

La valeur du paiement est égale au nombre d'UAR octroyées multiplié par le facteur d'acquisition lié au rendement et par le cours de clôture moyen des actions sur une période de 20 jours se terminant le 31 janvier de l'exercice suivant. Le 31 décembre 2012, pour l'octroi de 2010, le niveau de RCI atteint a donné lieu à un facteur d'acquisition selon la performance de 150 %. Puisque la condition relative au cours

minimal des actions était satisfaite, un paiement d'approximativement 70 M\$ en vertu du régime, établi en fonction du cours moyen des actions de la Compagnie pendant la période de 20 jours terminée le 31 janvier 2013, sera versé aux membres du personnel qui satisfont aux conditions de leurs régimes d'avantages, ententes d'octroi ou contrats d'emploi, au premier trimestre de 2013.

En février 2012, le Conseil d'administration de la Compagnie a voté à l'unanimité en vue de retirer à son ancien président-directeur général (PDG) le droit de toucher le paiement d'environ 18 M\$ au titre des UAR qui lui était autrement payable en février 2012 au titre de ces UAR et d'annuler ce versement, après avoir déterminé que cet ancien PDG avait vraisemblablement violé les clauses de non-concurrence et de non-divulgateion de renseignements confidentiels contenus dans son ancien contrat d'emploi. Jusqu'à ce que la question soit réglée au terme des procédures judiciaires entamées, la Compagnie s'est abstenue, sous toutes réserves, d'inscrire un gain relativement à l'annulation du versement au titre des UAR. Voir la note 16, Engagements et éventualités d'importance.

Au 31 décembre 2012, 0,1 million d'UAR étaient autorisées aux fins d'émissions futures dans le cadre de ce régime.

Régime d'intéressement volontairement différé

La Compagnie dispose d'un régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) qui donne aux cadres supérieurs admissibles la possibilité de toucher leur prime de rendement annuelle et d'autres rémunérations au rendement admissibles sous forme d'unités d'actions différées (UAD). Une UAD correspond à une action ordinaire de la Compagnie et produit également des dividendes chaque fois que des dividendes en espèces sont versés pour les actions ordinaires. Le nombre d'UAD reçu par chaque participant est établi selon le cours de clôture moyen des 20 jours commerciaux précédant et incluant la date du paiement de la prime de rendement. Pour chaque participant, la Compagnie octroie 25 % de plus par rapport au montant choisi en UAD, qui sont acquises au cours d'une période de quatre ans. La possibilité de toucher une rémunération au rendement admissible sous forme d'UAD n'est plus offerte à un participant si la valeur de ses UAD acquises répond aux critères d'actionariat de la Compagnie. La valeur des UAD de chaque participant est payable en espèces au moment de la cessation de son emploi. Le passif de la Compagnie au titre des UAD est évalué à la valeur du marché à chaque fin de période selon le cours de clôture des actions de la Compagnie.

Le tableau qui suit porte sur les activités liées à tous les octrois donnant lieu à un règlement en espèces en 2012 :

<i>En millions</i>	UAR		RIVD	
	Non acquises	Acquises	Non acquises	Acquises
En circulation au 31 décembre 2011	0,9	0,9	-	1,4
Octroyées (paiement)	0,5	(0,7)	-	-
Acquises durant l'année	(0,5)	0,5	-	-
En circulation au 31 décembre 2012	0,9	0,7 ¹⁾	-	1,4

1) Inclut les unités visées par le versement au titre des UAR faisant actuellement l'objet d'un litige. Voir la Note 16, Engagements et éventualités d'importance.

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur la valeur et les charges pour tous les octrois donnant lieu à un règlement en espèces :

En millions, à moins d'indication contraire	UAR ¹⁾					RIVD ²⁾	Total
	2012	2011	2010	2009	2008		
Année de l'octroi							
Charge liée à la rémunération à base d'actions constatée sur la durée de service exigée							
Exercice terminé le 31 décembre 2012	24 \$	26 \$	26 \$	- \$	S.O.	19 \$	95 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2011	S.O.	19 \$	27 \$	35 \$	- \$	21 \$	102 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2010	S.O.	S.O.	17 \$	34 \$	26 \$	18 \$	95 \$
Passif en cours							
31 décembre 2012	24 \$	45 \$	70 \$	18 \$ ³⁾	S.O.	134 \$	291 \$
31 décembre 2011	S.O.	19 \$	44 \$	82 \$	S.O.	119 \$	264 \$
Juste valeur par unité							
31 décembre 2012 (\$))	67,90 \$	88,05 \$	90,33 \$	S.O.	S.O.	90,33 \$	S.O.
Juste valeur des octrois acquis durant l'exercice							
Exercice terminé le 31 décembre 2012	- \$	- \$	70 \$	S.O.	S.O.	1 \$	71 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2011	S.O.	- \$	- \$	82 \$	S.O.	1 \$	83 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2010	S.O.	S.O.	- \$	- \$	37 \$	1 \$	38 \$
Octrois non acquis au 31 décembre 2012							
Charge de rémunération non constatée	21 \$	14 \$	- \$	S.O.	S.O.	1 \$	36 \$
Période de constatation restante (en années)	2,0	1,0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O. ⁴⁾	S.O.
Hypothèses ⁵⁾							
Cours des actions (\$))	90,33 \$	90,33 \$	90,33 \$	S.O.	S.O.	90,33 \$	S.O.
Volatilité projetée du cours des actions ⁶⁾	16 %	13 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Durée projetée (en années) ⁷⁾	2,0	1,0	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Taux d'intérêt sans risque ⁸⁾	1,13 %	1,09 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Taux de dividende (\$) ⁹⁾	1,50 \$	1,50 \$	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

1) La charge de rémunération est établie en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de la période, au moyen du modèle d'évaluation en treillis reposant sur les hypothèses énoncées aux présentes.

2) La charge de rémunération est établie en fonction de la valeur intrinsèque.

3) Représente la valeur comptable du versement au titre des UAR faisant actuellement l'objet d'un litige. Voir la Note 16, Engagements et éventualités d'importance.

4) La période de constatation restante n'a pas été chiffrée, car elle porte seulement sur 25 % de l'octroi de la Compagnie ainsi que sur les dividendes acquis à cet égard, ce qui représente un nombre minimale d'unités.

5) Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont établies en date du 31 décembre 2012.

6) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

7) Correspond à la période restante durant laquelle les octrois devraient être en circulation.

8) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

9) Selon le taux de dividende annualisé.

ii) Octroi d'options d'achat d'actions

La Compagnie offre aux membres du personnel admissibles des régimes d'options d'achat d'actions leur permettant d'acquérir des actions ordinaires de la Compagnie, une fois le droit de levée des options acquis, au cours en vigueur au moment de l'octroi des options. Les options peuvent être levées sur une période maximale de 10 ans. En général, les droits de levée des options s'acquièrent sur une période de quatre ans de service continu et, règle générale, ne peuvent être exercés au cours des 12 premiers mois suivant la date de l'octroi. Au 31 décembre 2012, 10,4 millions d'options d'achat d'actions demeuraient autorisées aux fins d'émissions futures dans le cadre de ce régime.

Les options offertes par la Compagnie comprennent des options conventionnelles qui peuvent être acquises sur une période définie, et des options de rendement accéléré. Au 31 décembre 2012, les options de rendement accéléré étaient entièrement acquises.

Pour 2012, 2011 et 2010, la Compagnie a octroyé à des cadres supérieurs désignés 0,6 million, 0,6 million et 0,7 million d'options d'achat d'actions conventionnelles, respectivement, qui deviennent acquises sur une période de quatre ans de service continu.

Le nombre total d'options en circulation au 31 décembre 2012, pour les options conventionnelles et les options de rendement accéléré, s'établissait à 4,1 millions et 0,2 million, respectivement.

Le tableau qui suit porte sur les activités liées aux octrois d'options d'achat d'actions au cours de 2012. Dans le cas des options en circulation et des options pouvant être levées au 31 décembre 2012, le tableau indique la moyenne pondérée du prix de levée :

	Options en circulation		Options non acquises	
	Nombre d'options <i>En millions</i>	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options <i>En millions</i>	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
En circulation au 31 décembre 2011 ¹⁾	6,9	40,80 \$	2,0	13,71 \$
Octroyées	0,6	76,70 \$	0,6	15,49 \$
Levées	(3,2)	31,38 \$	S.O.	S.O.
Acquises	S.O.	S.O.	(0,8)	13,24 \$
En circulation au 31 décembre 2012 ¹⁾	4,3	52,09 \$	1,8	14,56 \$
Pouvant être levées au 31 décembre 2012 ¹⁾	2,5	44,82 \$	S.O.	S.O.

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Le tableau qui suit indique le nombre d'options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées au 31 décembre 2012 par échelle de prix de levée ainsi que leur valeur intrinsèque, et pour les options d'achat d'actions en circulation, la moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration. Le tableau indique également la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours, qui représente la valeur qui aurait été obtenue par les titulaires d'options s'ils avaient levé leurs options le 31 décembre 2012 au cours de clôture de 90,33 \$ des actions de la Compagnie.

Échelle de prix de levée	Options en circulation				Options pouvant être levées		
	Nombre d'options <i>En millions</i>	Moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale <i>En millions</i>	Nombre d'options <i>En millions</i>	Moyenne pondérée du prix de levée	Valeur intrinsèque globale <i>En millions</i>
20,42 \$ - 34,00 \$	0,7	3,6	29,21 \$	40 \$	0,5	27,54 \$	31 \$
34,01 \$ - 44,05 \$	0,6	4,5	39,74 \$	28	0,4	39,28 \$	23
44,06 \$ - 51,85 \$	1,3	5,2	48,93 \$	55	1,1	48,53 \$	45
51,86 \$ - 68,95 \$	0,7	6,4	58,58 \$	22	0,4	55,46 \$	14
68,96 \$ - 88,75 \$	1,0	8,7	73,35 \$	17	0,1	69,12 \$	2
Solde au 31 décembre 2012 ¹⁾	4,3	5,9	52,09 \$	162 \$	2,5	44,82 \$	115 \$

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Au 31 décembre 2012, toutes les options d'achat d'actions étaient dans le cours. La moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de 4,5 ans.

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur la valeur et les charges pour tous les octrois d'options d'achat d'actions :

En millions, à moins d'indication contraire

Année de l'octroi	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	Total
Charge liée à la rémunération à base d'actions constatée sur la durée de service exigée ¹⁾								
Exercice terminé le 31 décembre 2012	4 \$	2 \$	2 \$	2 \$	- \$	S.O.	S.O.	10 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2011	S.O.	5 \$	2 \$	2 \$	1 \$	- \$	S.O.	10 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2010	S.O.	S.O.	4 \$	2 \$	2 \$	1 \$	- \$	9 \$
Juste valeur par unité								
À la date de l'octroi (\$)	15,49 \$	15,66 \$	13,09 \$	12,60 \$	12,44 \$	13,37 \$	13,80 \$	S.O.
Juste valeur des octrois acquis durant l'exercice								
Exercice terminé le 31 décembre 2012	- \$	2 \$	2 \$	4 \$	3 \$	S.O.	S.O.	11 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2011	S.O.	- \$	2 \$	4 \$	3 \$	3 \$	S.O.	12 \$
Exercice terminé le 31 décembre 2010	S.O.	S.O.	- \$	4 \$	3 \$	3 \$	3 \$	13 \$
Octrois non acquis au 31 décembre 2012								
Charge de rémunération non constatée	4 \$	3 \$	1 \$	- \$	- \$	S.O.	S.O.	8 \$
Période de constatation restante (en années)	3,0	2,0	1,0	-	-	S.O.	S.O.	S.O.
Hypothèses								
Cours au moment de l'octroi (\$)	76,70 \$	68,94 \$	54,76 \$	42,14 \$	48,51 \$	52,79 \$	51,51 \$	S.O.
Volatilité projetée du cours des actions ²⁾	26 %	26 %	28 %	39 %	27 %	24 %	25 %	S.O.
Durée projetée (en années) ³⁾	5,4	5,3	5,4	5,3	5,3	5,2	5,2	S.O.
Taux d'intérêt sans risque ⁴⁾	1,33 %	2,53 %	2,44 %	1,97 %	3,58 %	4,12 %	4,04 %	S.O.
Taux de dividende (\$ ⁵⁾	1,50 \$	1,30 \$	1,08 \$	1,01 \$	0,92 \$	0,84 \$	0,65 \$	S.O.

1) La charge de rémunération est établie en fonction de la juste valeur à la date de l'octroi, au moyen du modèle Black-Scholes de fixation des prix de l'option reposant sur les hypothèses faisant référence à la date de l'octroi.

2) Selon la moyenne de la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi et de la volatilité implicite des options transigées visant les titres de la Compagnie.

3) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation. La Compagnie utilise des données historiques pour établir des estimations relativement à la levée des options et à la cessation d'emploi des membres du personnel, et les groupes d'employés ayant des comportements historiques similaires en matière de levée d'options sont considérés séparément.

4) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

5) Selon le taux de dividende annualisé.

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur les options d'achat d'actions levées durant les exercices terminés les 31 décembre 2012, 2011 et 2010 :

En millions	Exercice terminé le 31 décembre		
	2012	2011	2010
Valeur intrinsèque totale	167 \$	122 \$	125 \$
Espèces reçues à la levée des options	101 \$	68 \$	87 \$
Avantages fiscaux excédentaires connexes réalisés	16 \$	9 \$	28 \$

iii) Volatilité du cours des actions

La charge de rémunération relative aux régimes d'UAR de la Compagnie est établie en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de la période, au moyen du modèle d'évaluation en treillis dont l'une des hypothèses principales a trait au cours des actions de la Compagnie. De plus, le passif de la Compagnie au titre du RIVD est évalué à la valeur du marché à la fin de la période et dépend donc aussi du cours des actions de la Compagnie. Les fluctuations du cours des actions de la Compagnie entraînent la volatilité de la charge liée à la rémunération à base d'actions, inscrite dans le bénéfice net. À l'heure actuelle, la Compagnie ne détient pas d'instruments financiers dérivés pour gérer cette

exposition au risque. Une augmentation de 1 \$ du cours des actions de la Compagnie au 31 décembre 2012 aurait accru la charge liée à la rémunération à base d'actions de 4 M\$, tandis qu'une diminution de 1 \$ du cours l'aurait réduit de 3 M\$.

11 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. Sous réserve de certaines exigences minimales sur le plan des années de service et de l'âge, les cadres supérieurs et les membres de la haute direction (la « haute direction ») sont également admissibles à des avantages complémentaires de retraite additionnels en vertu de l'allocation de retraite spéciale (l'ARS), du Régime supplémentaire de retraite à l'intention de la haute direction (le RSRIHD) ou du Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction (le RSRIHD-CD). Les membres de la haute direction qui violent les clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgaration de renseignements confidentiels de l'ARS, du RSRIHD, du RSRIHD-CD ou d'autres ententes liées à leur emploi perdront les avantages de retraite prévus dans ces régimes. Si la Compagnie détermine raisonnablement qu'il est possible qu'un membre actuel ou ancien de la haute direction ait violé les conditions de l'ARS, du RSRIHD, du RSRIHD-CD ou d'une autre entente liée à son emploi, la Compagnie pourrait, à sa discrétion, retenir ou suspendre le paiement de l'avantage de retraite jusqu'à ce que la question ait été réglée. En février 2012, le Conseil d'administration de la Compagnie a voté à l'unanimité en vue de retirer à son ancien PDG le droit de toucher la rente annuelle de 1,5 M\$ qui lui était autrement payable et d'annuler ce versement, après avoir déterminé que cet ancien PDG avait vraisemblablement violé les clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgaration de renseignements confidentiels contenues dans son ancien contrat d'emploi. Le 21 décembre 2012, pour faire opposition aux demandes modifiées du CN, l'ancien PDG a présenté des demandes reconventionnelles et des défenses (« *affirmative defenses* ») modifiées à la *United States District Court du Northern District of Illinois* dans lesquelles il prétend que le CN a omis de s'acquitter des versements mensuels d'avantages de retraite payables jusqu'au 28 juin 2012, date à laquelle l'ancien PDG a conclu une entente d'emploi visant un poste à la haute direction du principal concurrent de la Compagnie au Canada. De plus, les documents de procédure en question de l'ancien PDG contiennent des aveux judiciaires qui le lient, indiquant qu'il n'a pas droit aux avantages de retraite au-delà du 28 juin 2012. Par conséquent, la Compagnie a, sous toutes réserves, inscrit un gain de règlement de 20 M\$ lié à la cessation du régime d'avantages de retraite de son ancien PDG pour la période ultérieure au 28 juin 2012, partiellement réduit par la comptabilisation de pertes actuarielles cumulées antérieures d'environ 4 M\$. Voir la Note 16, Engagements et éventualités d'importance.

La Compagnie offre aussi des avantages complémentaires de retraite à certains employés, qui procurent de l'assurance-vie et des prestations au titre des soins de santé et, à un groupe fermé d'employés, des facilités de transport gratuit par train pendant la retraite. Ces avantages complémentaires de retraite sont financés à mesure de leur exigibilité. Les tableaux qui suivent portent sur tous les régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie. Toutefois, sauf indication contraire, les descriptions ci-dessous portent exclusivement sur le régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN.

A. Description du Régime de retraite du CN

Le Régime de retraite du CN est un régime contributif à prestations déterminées qui couvre la majorité des membres du personnel du CN. La pension versée est surtout fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des derniers gains annuels ouvrant droit à pension et les membres du personnel sont, en règle générale, tenus d'y adhérer dès leur entrée en fonction. Les prestations de retraite sont indexées après la retraite au moyen d'un mécanisme de partage des gains (des pertes), sous réserve d'augmentations minimales garanties. Le fiduciaire des caisses fiduciaires de retraite de la Compagnie (y compris de la Caisse fiduciaire de retraite du CN) est une société de fiducie indépendante. À titre de fiduciaire, celle-ci exerce certaines fonctions; elle doit notamment détenir les titres légaux de l'actif de la Caisse fiduciaire de retraite du CN et assurer le respect, par la Compagnie, en sa qualité d'administrateur, des dispositions du Régime de retraite du CN et de la législation qui s'y applique. La date de mesure utilisée par la Compagnie pour le Régime de retraite du CN est le 31 décembre.

B. Politique de capitalisation

Les cotisations des membres du personnel au Régime de retraite du CN sont déterminées selon les modalités du régime. Les cotisations patronales sont conformes aux dispositions législatives du gouvernement du Canada, la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, y compris aux modifications qui y sont apportées, et sont déterminées selon les résultats d'évaluations actuarielles. Des évaluations actuarielles doivent être effectuées tous les ans pour tous les régimes de retraite canadiens ou lorsque le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) le juge opportun. Ces évaluations actuarielles sont établies conformément aux exigences législatives et aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires pour l'évaluation des régimes de retraite. L'évaluation actuarielle la plus récente déposée relativement au Régime de retraite du CN a été effectuée en date du 31 décembre 2011 et indiquait un excédent de capitalisation

d'environ 1,1 G\$ sur une base de continuité et un déficit de capitalisation d'environ 1,3 G\$ sur une base de solvabilité. La prochaine évaluation actuarielle de la Compagnie exigée en date du 31 décembre 2012 sera effectuée en 2013. Cette évaluation actuarielle devrait indiquer un excédent de capitalisation d'environ 1,4 G\$ sur une base de continuité, tandis que l'on s'attend à ce qu'elle indique un déficit de capitalisation d'environ 2,0 G\$ sur une base de solvabilité en raison du niveau des taux d'intérêt à la date de mesure, le 31 décembre 2012. La législation fédérale sur les pensions exige que les déficits de capitalisation, tels que calculés en vertu de la réglementation en vigueur en matière de retraite, soient payés sur un certain nombre d'années. Des évaluations actuarielles doivent aussi être effectuées tous les ans pour les régimes de retraite de la Compagnie aux États-Unis.

En 2012, en prévision des exigences de capitalisation future, la Compagnie a versé des cotisations volontaires de 700 M\$ en sus des cotisations exigées, principalement dans le but de solidifier la situation financière de son régime de retraite principal, le Régime de retraite du CN. Ces cotisations volontaires peuvent être considérées comme un paiement anticipé relativement aux exigences de paiements spéciaux de solvabilité. Au 31 décembre 2012, la Compagnie disposait d'un montant de 785 M\$ en paiements anticipés qui restent disponibles afin de compenser les paiements de solvabilité futurs requis. La Compagnie prévoit utiliser environ 415 M\$ de ces paiements anticipés en tant que paiements de solvabilité requis en 2013. Par conséquent, les cotisations en espèces de la Compagnie pour l'exercice 2013 devraient se situer entre 135 M\$ et 335 M\$, y compris une cotisation volontaire possible pouvant atteindre 200 M\$, à l'égard de tous les régimes de retraite de la Compagnie. Au 1^{er} février 2013, la Compagnie a versé des cotisations de 94 M\$ à ses régimes de retraite à prestations déterminées pour 2013.

C. Actif des régimes

L'actif des divers régimes de la Compagnie est détenu dans des caisses fiduciaires distinctes qui sont diversifiées selon la catégorie d'actif, le pays et les stratégies d'investissement. Chaque année, le Conseil d'administration du CN examine et confirme ou modifie l'Énoncé des politiques et procédures d'investissement (EPPI), qui comprend la composition à long terme de l'actif et les indices de référence relativement aux catégories (la « Politique »). La Politique est fondée sur une perspective à long terme de l'économie mondiale, sur la dynamique des obligations au titre des prestations, sur les prévisions de rendement des marchés pour chaque catégorie d'actif et sur l'état actuel des marchés des capitaux.

Chaque année, la Division des investissements du CN, dont le mandat est d'investir et d'administrer l'actif des régimes, propose une cible de composition à court terme de l'actif (la « Stratégie ») pour l'année suivante. On s'attend à ce que la Stratégie diffère de la Politique en raison de la situation de l'économie et des marchés et des attentes à ce moment-là. Le Comité des investissements du Conseil (le « Comité ») compare régulièrement la composition réelle des actifs avec celles de la Politique et de la Stratégie et évalue le rendement réel des caisses fiduciaires par rapport au rendement prévu par la Politique, lequel est calculé sur la base de la composition de l'actif et des indices de référence.

En 2012, la cible de composition à long terme de l'actif et la pondération réelle de l'actif des régimes de retraite de la Compagnie s'établissent comme suit :

Pondération de l'actif	Cible de composition à long terme de l'actif	Pourcentage de l'actif des régimes	
		2012	2011
Encaisse et placements à court terme	2 %	4 %	7 %
Obligations et investissements hypothécaires	38 %	28 %	28 %
Placements en actions	47 %	41 %	42 %
Biens immobiliers	4 %	2 %	2 %
Investissements pétroliers et gaziers	5 %	8 %	8 %
Investissements d'infrastructure	4 %	4 %	5 %
Titres à rendement absolu	-	9 %	8 %
Titres pondérés en fonction du risque	-	4 %	-
Total	100 %	100 %	100 %

Le Comité doit approuver tous les placements importants dans des titres non liquides. L'EPPI permet l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour réaliser des stratégies ou couvrir ou atténuer des risques existants ou anticipés et interdit par ailleurs les placements dans des titres de la Compagnie ou de ses filiales. Les investissements détenus dans les caisses fiduciaires sont principalement constitués de ce qui suit :

- i) Encaisse, placements à court terme et obligations composés principalement de titres très liquides assurant que des flux de trésorerie suffisants sont disponibles pour faire face aux versements de prestations à court terme. Les placements à court terme se composent presque exclusivement d'obligations émises par des banques à charte canadiennes. Au 31 décembre 2012, 91 % des obligations étaient émises ou garanties par les gouvernements du Canada, des États-Unis ou autres.
- ii) Investissements hypothécaires constitués de produits hypothécaires composés principalement de prêts ordinaires ou de prêts avec participation garantis par des propriétés commerciales.
- iii) Placements en actions, qui sont diversifiés par pays, par émetteur et par secteur industriel. La pondération la plus importante par émetteur individuel ou secteur industriel était environ de 4 % et de 24 %, respectivement, en 2012.
- iv) Portefeuille de biens immobiliers diversifié, qui comprend des propriétés commerciales et des terrains canadiens détenus par des filiales en propriété exclusive des caisses fiduciaires.
- v) Investissements pétroliers et gaziers comprenant des propriétés pétrolières et gazières exploitées par des filiales en propriété exclusive des caisses fiduciaires et des titres négociables canadiens.
- vi) Investissements d'infrastructure constitués d'unités de fiducie transigées publiquement, de participations dans des fonds d'infrastructure privés, et de titres d'emprunt publics et d'actions dans des entreprises d'infrastructure et de services publics. Certains de ces investissements sont détenus par des filiales en propriété exclusive des caisses fiduciaires.
- vii) Titres à rendement absolu, qui sont constitués d'un portefeuille d'unités de fonds spéculatifs gérés à l'externe.
- viii) Les titres pondérés en fonction du risque constituent un portefeuille de fonds gérés à l'externe, et chaque catégorie d'actif contribue également au risque de l'ensemble du portefeuille. Certains de ces investissements sont détenus par des filiales en propriété exclusive des caisses fiduciaires.

Le gestionnaire de fonds des régimes surveille quotidiennement l'évolution des marchés et les risques relatifs aux marchés, aux devises et aux taux d'intérêt. Lorsqu'il investit dans des titres étrangers, les régimes sont exposés au risque lié au change étranger qui peut être couvert ou atténué, et dont l'effet est inclus dans l'évaluation des titres étrangers. Après considération de l'effet mentionné plus haut, l'exposition des régimes aux risques liés au change étranger au 31 décembre 2012 se présentait comme suit : dollar canadien : 68 %; devises européennes : 8 %; dollar américain : 12 %; diverses autres devises : 12 %. Le risque lié aux taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur des placements fluctuera en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La sensibilité aux taux d'intérêt dépend du moment et du montant des flux de trésorerie liés à l'actif et au passif des régimes. Les politiques établies pour gérer le risque de crédit exigent des transactions avec des contreparties considérées comme ayant une grande qualité de crédit. Des instruments dérivés sont utilisés de temps à autre pour modifier la composition de l'actif ou l'exposition du portefeuille ou des transactions prévues aux risques relatifs aux devises, aux taux d'intérêt et aux marchés. Les instruments dérivés sont des ententes contractuelles dont la valeur est fonction des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que du cours des actions ou des prix des marchandises. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés à des fins de couverture, les gains ou les pertes associés à ces instruments dérivés sont compensés par la variation correspondante de la valeur des actifs visés par la couverture. Les instruments dérivés peuvent inclure des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps et des options.

Les tableaux qui suivent présentent la juste valeur des actifs des régimes, à l'exclusion de l'exposition à un risque économique des instruments dérivés, aux 31 décembre 2012 et 2011, par catégories d'actif, leur niveau respectif au sein du classement hiérarchique de la juste valeur et les techniques et les données d'évaluation utilisées pour mesurer cette juste valeur :

En millions, à moins d'indication contraire

Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2012

Catégorie d'actif	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Encaisse et placements à court terme ¹⁾	615 \$	13 \$	602 \$	- \$
Obligations ²⁾				
Canada et supranational	1 735	-	1 735	-
Provinces du Canada	2 152	-	2 152	-
Sociétés	35	-	35	-
Dettes de marchés émergents	353	-	353	-
Investissements hypothécaires ³⁾	133	-	133	-
Actions ⁴⁾				
Actions canadiennes	2 220	2 198	-	22
Actions américaines	1 121	1 121	-	-
Actions internationales	3 082	3 082	-	-
Biens immobiliers ⁵⁾	279	-	-	279
Investissements pétroliers et gaziers ⁶⁾	1 339	370	29	940
Investissements d'infrastructure ⁷⁾	679	8	94	577
Titres à rendement absolu ⁸⁾				
Fonds multistratégie	410	-	410	-
Fonds à revenu fixe	425	-	415	10
Fonds de contrats de marchandises	91	-	91	-
Fonds d'actions	259	-	259	-
Fonds macroéconomique	296	-	296	-
Titres pondérés en fonction du risque ⁹⁾	586	-	586	-
	15 810 \$	6 792 \$	7 190 \$	1 828 \$
Autres ¹⁰⁾	1			
Total – Actif des régimes	15 811 \$			

En millions, à moins d'indication contraire

Paramètres de mesure de la juste valeur au 31 décembre 2011

Catégorie d'actif	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Encaisse et placements à court terme ¹⁾	1 026 \$	21 \$	1 005 \$	- \$
Obligations ²⁾				
Canada et supranational	1 650	-	1 650	-
Provinces du Canada	1 937	-	1 937	-
Dettes de marchés émergents	288	-	288	-
Investissements hypothécaires ³⁾	178	8	170	-
Actions ⁴⁾				
Actions canadiennes	2 395	2 373	-	22
Actions américaines	1 125	1 125	-	-
Actions internationales	2 712	2 712	-	-
Biens immobiliers ⁵⁾	214	-	-	214
Investissements pétroliers et gaziers ⁶⁾	1 232	343	-	889
Investissements d'infrastructure ⁷⁾	707	9	79	619
Titres à rendement absolu ⁸⁾				
Fonds multistratégie	358	-	358	-
Fonds à revenu fixe	214	-	214	-
Fonds d'actions	260	-	260	-
Fonds macroéconomique	368	-	368	-
	14 664 \$	6 591 \$	6 329 \$	1 744 \$
Autres ¹⁰⁾	55			
Total – Actif des régimes	14 719 \$			

Niveau 1 : La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur à la cote d'actifs identiques sur des marchés actifs

Niveau 2 : La juste valeur est déterminée en fonction des données importantes observables

Niveau 3 : La juste valeur est déterminée en fonction des données importantes non observables

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la juste valeur des investissements classés dans la catégorie de niveau 3 :

En millions	Paramètres de mesure de la juste valeur en fonction des données importantes non observables (Niveau 3)						Information additionnelle ¹¹⁾	
	Actions ⁴⁾	Biens immobiliers ⁵⁾	Investissements pétroliers et gaziers ⁶⁾	Investissements d'infrastructure ⁷⁾	Titres à rendement absolu ⁸⁾	Total	Investissements d'infrastructure couverts	Titres à rendement absolu couverts
Solde d'ouverture au 31 décembre 2010	24 \$	318 \$	852 \$	493 \$	206 \$	1 893 \$	496 \$	207 \$
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	2	58	90	74	(7)	217	63	(8)
Achats, ventes et règlements	(4)	(162)	(53)	52	(1)	(168)	62	(1)
Transferts vers et (ou) à partir de fonds de niveau 3	-	-	-	-	(198)	(198)	-	(198)
Solde d'ouverture au 31 décembre 2011	22 \$	214 \$	889 \$	619 \$	- \$	1 744 \$	621 \$	- \$
Rendement réel relatif aux actifs toujours détenus à la date de clôture	2	68	90	(13)	-	147	5	-
Achats, ventes et règlements	(2)	(3)	(39)	(29)	10	(63)	(50)	10
Transferts vers et (ou) à partir de fonds de niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture au 31 décembre 2012	22 \$	279 \$	940 \$	577 \$	10 \$	1 828 \$	576 \$	10 \$

- 1) Les placements à court terme consistent principalement en titres émis par des banques à charte canadiennes et sont évalués au prix coûtant, lequel se rapproche de la juste valeur.
- 2) Les obligations sont évaluées à partir de données obtenues auprès de fournisseurs indépendants de données concernant l'établissement des prix, principalement auprès de TSX Inc. Lorsque les prix ne sont pas disponibles auprès de sources indépendantes, l'obligation est évaluée par comparaison avec les prix obtenus pour des obligations ayant un taux d'intérêt, une échéance et un risque similaires.
- 3) Les investissements hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers. La mesure de la juste valeur de 133 M\$ (170 M\$ en 2011) des investissements hypothécaires classés dans la catégorie de niveau 2 s'appuie sur les rendements actuels sur le marché d'instruments financiers ayant une échéance, des coupons et des facteurs de risques semblables. Les investissements hypothécaires libellés en devises étrangères sont intégralement couverts en dollars canadiens, et l'effet est inclus dans les valeurs présentées dans les tableaux ci-dessus.
- 4) La juste valeur de 22 M\$ (22 M\$ en 2011) des placements en actions classés dans la catégorie de niveau 3 représente des unités dans des fonds de capitaux propres qui sont évalués par leurs gestionnaires.
- 5) La juste valeur de 279 M\$ (214 M\$ en 2011) des biens immobiliers comprend des terrains et des immeubles classés dans la catégorie de niveau 3. Les terrains sont évalués en fonction de la juste valeur d'actifs comparables et les immeubles sont évalués en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie nets futurs estimatifs ou de la juste valeur d'actifs comparables. Des évaluations indépendantes des terrains et des immeubles sont effectuées tous les trois ans.
- 6) La juste valeur de 940 M\$ (889 M\$ en 2011) des investissements pétroliers et gaziers qui sont classés dans la catégorie de niveau 3 est basée sur les flux de trésorerie nets futurs estimatifs actualisés en fonction des taux courants du marché pour les transactions visant des actifs similaires. Les flux de trésorerie nets futurs s'appuient sur les prix pétroliers et gaziers prévus et sur la projection de la production annuelle future et des coûts.
- 7) Les investissements d'infrastructure sont constitués d'unités de fiducie de 8 M\$ (9 M\$ en 2011) transigées publiquement et classées dans la catégorie de niveau 1, de 94 M\$ (79 M\$ en 2011) de prêts bancaires et d'obligations émises par des entreprises d'infrastructure classés dans la catégorie de niveau 2 et de fonds d'infrastructure de 577 M\$ (619 M\$ en 2011) classés dans la catégorie de niveau 3 et évalués en fonction de flux monétaires actualisés ou de multiples de capitalisation. Les fonds d'infrastructure ne peuvent pas être rachetés; les distributions seront versées par les fonds à mesure que les investissements sous-jacents sont réalisés. Les fonds d'infrastructure libellés en devises étrangères sont intégralement couverts en dollars canadiens, et l'effet est inclus dans les valeurs présentées à la rubrique Information additionnelle du tableau ci-dessus.
- 8) Les titres à rendement absolu sont évalués à la valeur nette des actifs telle que déclarée par les gestionnaires de fonds. Tous les fonds spéculatifs comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de mensuelle à annuelle, et les périodes de préavis d'achat varient entre 5 et 90 jours. Les fonds spéculatifs dont la fréquence de rachat est moindre que chaque quatre mois ou qui comportent des restrictions quant aux caractéristiques de rachat contractuel à la date de clôture sont classés dans la catégorie de niveau 3.
- 9) Les titres pondérés en fonction du risque sont évalués à la valeur nette des actifs déclarée par les gestionnaires de fonds. Tous les fonds comportent des dispositions de rachat établies par contrat dont la fréquence va de quotidienne à annuelle, et des périodes de préavis d'achat varient de 5 à 60 jours.
- 10) Les actifs de la catégorie Autres sont constitués principalement d'actifs d'exploitation nets nécessaires pour l'administration des actifs des caisses fiduciaires et des activités de prestations et de capitalisation des régimes. Ces actifs sont évalués au coût et n'ont été répartis dans aucune catégorie de juste valeur.
- 11) Cette information additionnelle illustre la juste valeur des fonds d'investissements d'infrastructure et des titres à rendement absolu, une fois pris en compte l'effet de la couverture de change.

D. Informations supplémentaires

i) Obligations et situation de capitalisation

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2012	2011	2012	2011
Évolution des obligations découlant des régimes					
Obligations projetées découlant des régimes au début de l'exercice		15 548 \$	14 895 \$	284 \$	283 \$
Modifications		-	27	6	1
Intérêts débiteurs		740	788	13	14
Perte (gain) actuariel(le)		812	577	(3)	(2)
Coût des prestations au titre des services rendus		134	124	4	4
Gain de compression		-	-	(6)	(1)
Cotisations des participants aux régimes		55	54	-	-
Change étranger – fluctuations		(5)	5	(3)	3
Prestations versées, règlements et transferts ¹⁾		(949)	(922)	(18)	(18)
Obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice		16 335 \$	15 548 \$	277 \$	284 \$
Élément représentant des augmentations salariales futures		(443)	(437)	-	-
Obligations cumulées découlant des régimes à la fin de l'exercice		15 892 \$	15 111 \$	277 \$	284 \$
Évolution de l'actif des régimes					
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice		14 719 \$	15 092 \$	- \$	- \$
Cotisations de l'employeur		833	458	-	-
Cotisations des participants aux régimes		55	54	-	-
Change étranger – fluctuations		(2)	1	-	-
Rendement réel sur l'actif des régimes		1 135	36	-	-
Prestations versées, règlements et transferts		(929)	(922)	-	-
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice		15 811 \$	14 719 \$	- \$	- \$
<i>Capitalisation (déficit de la juste valeur de l'actif des régimes par rapport aux obligations projetées découlant des régimes à la fin de l'exercice)</i>					
		(524) \$	(829) \$	(277) \$	(284) \$

1) Inclut le gain de règlement lié à la cessation du régime d'avantages de retraite de l'ancien PDG.

La date de mesure utilisée pour tous les régimes est le 31 décembre.

Les obligations projetées découlant des régimes et la juste valeur de l'actif des régimes relatives au Régime de retraite du CN au 31 décembre 2012 étaient de 15 247 M\$ et de 15 042 M\$, respectivement (14 514 M \$ et 13 992 M\$, respectivement, au 31 décembre 2011).

ii) Montants constatés au Bilan consolidé

En millions	31 décembre	Retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2012	2011	2012	2011
Passif à court terme (Note 6)		- \$	- \$	(17) \$	(18) \$
Passif à long terme		(524)	(829)	(260)	(266)
Montant total constaté		(524) \$	(829) \$	(277) \$	(284) \$

iii) Montants constatés au poste Autre perte globale cumulée (Note 18)

En millions	31 décembre	Retraite		Avantages complémentaires de retraite	
		2012	2011	2012	2011
Gain (perte) actuariel(le) net(te)		(3 264) \$	(2 720) \$	6 \$	3 \$
Coût des prestations au titre des services passés		(26) \$	(30) \$	(6) \$	(3) \$

iv) Information sur les régimes de retraite pour lesquels les obligations cumulées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes

En millions	31 décembre	Retraite		Avantages complémentaire de retraite	
		2012	2011	2012	2011
Obligations projetées découlant des régimes		526 \$	15 015 \$	S.O.	S.O.
Obligations cumulées découlant des régimes		461 \$	14 606 \$	S.O.	S.O.
Juste valeur de l'actif des régimes		201 \$	14 191 \$	S.O.	S.O.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur de l'actif du régime dépassait les obligations au titre des prestations constituées relativement au Régime de retraite du CN.

v) Éléments du coût (produit) net des prestations

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	Retraite			Avantages complémentaires de retraite		
		2012	2011	2010	2012	2011	2010
Coût des prestations au titre des services rendus		134 \$	124 \$	99 \$	4 \$	4 \$	3 \$
Intérêts débiteurs		740	788	837	13	14	16
Gain de compression		-	-	-	(6)	(1)	(1)
Perte (gain) au titre des règlements ¹⁾		(12)	3	-	-	-	-
Rendement prévu sur l'actif des régimes		(994)	(1 005)	(1 009)	-	-	-
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		4	2	-	3	2	2
Amortissement de la perte (du gain) actuariel(le) net(te) constaté(e)		119	8	3	-	-	(2)
Coût (produit) net des prestations		(9) \$	(80) \$	(70) \$	14 \$	19 \$	18 \$

1) Inclut le gain de règlement lié à la cessation du régime d'avantages de retraite de l'ancien PDG.

Le coût des prestations au titre des services passés et la perte actuarielle nette estimatifs relativement aux régimes à prestations déterminées qui seront amortis du poste Autre perte globale cumulée vers les éléments du coût (produit) net des prestations au cours du prochain exercice sont de 4 M\$ et de 236 M\$, respectivement.

Le coût des prestations au titre des services passés et le gain actuariel net estimatifs relativement aux avantages complémentaires de retraite qui seront amortis du poste Autre perte globale cumulée vers les éléments du coût (produit) net des prestations au cours du prochain exercice s'élevaient à 1 M\$ et à 1 M\$, respectivement.

vi) Hypothèses selon une moyenne pondérée utilisées pour comptabiliser les prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

31 décembre	Retraite			Avantages complémentaires de retraite		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
<i>Pour déterminer les obligations projetées découlant des régimes</i>						
Taux d'actualisation ¹⁾	4,15 %	4,84 %	5,32 %	4,01 %	4,70 %	5,29 %
Taux d'augmentation de la rémunération ²⁾	3,00 %	3,25 %	3,50 %	3,00 %	3,25 %	3,50 %
<i>Pour déterminer le coût net des prestations</i>						
Taux d'actualisation ¹⁾	4,84 %	5,32 %	6,19 %	4,70 %	5,29 %	6,01 %
Taux d'augmentation de la rémunération ²⁾	3,25 %	3,50 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %	3,50 %
Rendement prévu sur l'actif des régimes ³⁾	7,25 %	7,50 %	7,75 %	S.O.	S.O.	S.O.

1) L'hypothèse de taux d'actualisation de la Compagnie, qui est formulée une fois par année, à la fin de l'exercice, est utilisée pour déterminer l'obligation projetée au titre des prestations à la fin de l'exercice et le coût net des prestations de l'exercice suivant. Le taux d'actualisation est utilisé pour mesurer la somme unique qui, si elle était investie à la date de mesure dans un portefeuille de titres de créance de grande qualité à notation AA ou supérieure, produirait les flux de trésorerie nécessaires pour payer les prestations de retraite au moment où elles sont dues. Le taux d'actualisation est déterminé par la direction en collaboration avec des actuaires indépendants. Les prestations futures prévues au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite canadiens sont actualisées à chaque date de mesure au moyen de taux au comptant établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés à notation AA. La courbe dérivée est fondée sur les taux observés des obligations de sociétés à notation AA échéant à court terme, et la courbe projetée de titres de sociétés à notation AA échéant à plus long terme en fonction des écarts entre les obligations observées d'entreprises à notation AA et les obligations observées des provinces à notation AA. La courbe dérivée devrait produire des flux de trésorerie correspondant aux prestations futures estimées en vertu des régimes à mesure que le taux de l'obligation pour chaque année d'échéance est appliqué aux prestations correspondantes prévues pour cette année en vertu des régimes.

2) Le taux d'augmentation de la rémunération est déterminé par la Compagnie en se fondant sur ses plans à long terme au titre de telles augmentations.

3) Pour élaborer son hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu utilisé pour calculer le coût net des prestations applicable à la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif, la Compagnie tient compte de multiples facteurs. Le taux de rendement à long terme prévu est déterminé en fonction de la performance future prévue pour chaque catégorie d'actif et est pondéré en fonction de la composition actuelle du portefeuille d'actifs. Sont pris en compte la performance historique, le rendement supérieur découlant d'une gestion active du portefeuille ainsi que les répartitions actuelles et futures prévues des actifs, le développement économique, les taux d'inflation et les dépenses administratives. La Compagnie détermine le taux en se fondant sur ces facteurs. Pour 2012, la Compagnie a utilisé un taux de rendement à long terme hypothétique de 7,25 % sur la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour calculer le coût net des prestations. La Compagnie a choisi d'utiliser une valeur axée sur la valeur marchande des actifs, selon laquelle les gains et les pertes réalisés et non réalisés et l'appréciation et la dépréciation de la valeur des investissements sont reconnus sur une période de cinq ans, alors que le produit des investissements est reconnu immédiatement. À compter du 1^{er} janvier 2013, la Compagnie réduira son hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu sur l'actif des régimes de 7,25 % à 7,00 % afin de tenir compte des prévisions actuelles de la direction à l'égard du rendement à long terme des placements. Ce changement d'hypothèse de la direction donnera lieu à une augmentation du coût net des prestations d'environ 20 M\$.

vii) Taux tendanciel des coûts de soins de santé au titre des avantages complémentaires de retraite

Aux fins de mesure, le taux d'augmentation hypothétique du coût par personne des prestations de soins de santé a été établi à 8 % pour les exercices 2012 et 2013. Il est présumé que ce taux diminuera graduellement jusqu'à 4,5 % en 2028 et qu'il se maintiendra à ce niveau par la suite.

Les coûts présumés de soins de santé ont un effet important sur les montants constatés relativement au régime de soins de santé. Une variation de un point du taux estimé de la tendance des coûts de soins de santé aurait l'effet suivant :

En millions	Variation de un point de pourcentage	
	Augmentation	Diminution
Effet sur le total des coûts des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs	1 \$	(1) \$
Effet sur les obligations découlant des avantages complémentaires de retraite	12 \$	(10) \$

viii) Prestations futures estimées

En millions	Avantages complémentaires de retraite	
	Retraite	
2013	983 \$	17 \$
2014	1 007 \$	18 \$
2015	1 029 \$	18 \$
2016	1 052 \$	19 \$
2017	1 067 \$	19 \$
Exercices de 2018 à 2022	5 449 \$	95 \$

E. Régimes à cotisations déterminées et autres régimes

La Compagnie maintient des régimes de retraite à cotisations déterminées pour certains employés salariés de même que pour certains employés régis par des conventions collectives. La Compagnie maintient également d'autres régimes, y compris des régimes d'épargne 401 (k) pour certains membres du personnel aux États-Unis. Les cotisations de la Compagnie à ces régimes sont passées en charges au moment où elles sont engagées et s'élevaient à 11 M\$, à 10 M\$ et à 16 M\$, respectivement, pour 2012, 2011 et 2010.

F. Cotisations au régime interentreprises

En vertu de conventions collectives, la Compagnie participe à un régime d'avantages sociaux interentreprises, le *Railroad Employees National Early Retirement Major Medical Benefit Plan*, qui est administré par le *National Carriers' Conference Committee* (NCCC), et qui procure des prestations de soins de santé au titre d'avantages complémentaires de retraite à certains retraités. Les cotisations de la Compagnie en vertu de ce régime sont passées en charges au moment où elles sont engagées et se sont élevées à 11 M\$, à 11 M\$ et à 10 M\$, respectivement, pour 2012, 2011 et 2010. Le taux de contribution annuel s'appliquant au régime est établi par le NCCC et, en 2012, il était de 154,49 \$ par mois par employé en service actif (164,41 \$ en 2011). Le régime comptait 874 retraités participants en 2012 (846 en 2011).

12 – Autres produits

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Gain sur la cession d'immobilisations ¹⁾		295 \$	348 \$	157 \$
Gain sur la cession de terrains		20	30	20
Revenu de placement et autres		-	23	35
Total – Autres produits		315 \$	401 \$	212 \$

1) Les données de 2012 comprennent un gain de 281 M\$ sur la cession du Bala-Oakville, les données de 2011 comprennent des gains de 60 M\$ et de 288 M\$ sur la cession de la majeure partie de l'IC RailMarine et du Lakeshore East, respectivement, et les données de 2010 comprennent un gain de 152 M\$ sur la cession d'une partie de la propriété connue sous le nom de subdivision d'Oakville. Voir la Note 4, Immobilisations.

13 – Impôts sur les bénéfices

Au 31 décembre 2012, le poste Impôts reportés et à recouvrer comprend un montant net d'impôts reportés débiteurs de 43 M\$. Au 31 décembre 2011, le poste Impôts reportés et à recouvrer comprenait un montant net d'impôts reportés débiteurs de 46 M\$ et un montant de 76 M\$ d'impôts à recouvrer.

Le taux d'imposition effectif consolidé de la Compagnie diffère du taux d'imposition canadien, ou national, fédéral prévu par la loi. Le taux d'imposition effectif fluctue en raison d'éléments récurrents comme les taux d'imposition en vigueur dans les juridictions fiscales provinciales, fédérales et étatiques américaines ou les autres juridictions fiscales étrangères et de la proportion du bénéfice réalisée dans ces juridictions. Le taux d'imposition effectif fluctue aussi en raison d'éléments ponctuels, comme l'adoption de taux d'impôts et des taux d'imposition plus bas sur les dispositions d'immobilisations, susceptibles de se produire au cours d'un exercice donné. Le tableau suivant présente le rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Taux d'imposition fédéral		15,0 %	16,5 %	18,0 %
Charge d'impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition fédéral statutaire		(549) \$	(554) \$	(518) \$
Recouvrement (charge) d'impôts attribuables aux éléments suivants :				
Impôts provincial et étranger		(425)	(360)	(308)
Rajustements d'impôts reportés par suite de l'adoption de taux		(35)	(40)	-
Gain sur les cessions		44	62	32
Autres ¹⁾		(13)	(7)	22
Charge d'impôts sur les bénéfices		(978) \$	(899) \$	(772) \$
Versements en espèces d'impôts sur les bénéfices		289 \$	482 \$	214 \$

1) Comprend les rajustements concernant la résolution de questions relatives aux impôts sur les bénéfices d'exercices antérieurs, incluant des avantages fiscaux nets constatés, et d'autres éléments.

Le tableau suivant présente de l'information concernant les impôts sur les bénéfices nationaux et étrangers :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
<i>Bénéfice avant impôts sur les bénéfices</i>				
National		2 656 \$	2 464 \$	2 052 \$
Étranger		1 002	892	824
		3 658 \$	3 356 \$	2 876 \$
<i>Charge d'impôts sur les bénéfices exigibles</i>				
National		(314) \$	(340) \$	(306) \$
Étranger		(213)	(28)	(48)
		(527) \$	(368) \$	(354) \$
<i>Charge d'impôts reportés</i>				
National		(370) \$	(288) \$	(248) \$
Étranger		(81)	(243)	(170)
		(451) \$	(531) \$	(418) \$

Les éléments importants des impôts reportés débiteurs et créditeurs sont les suivants :

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2012	2011
<i>Impôts reportés débiteurs</i>			
Passif relatif aux régimes de retraite		148 \$	226 \$
Passif à l'égard de blessures corporelles et autres réclamations		123	134
Obligations découlant des avantages complémentaires de retraite		82	85
Pertes d'exploitation nettes et crédits d'impôts reportés en avant ¹⁾		7	5
<i>Total – Impôts reportés débiteurs</i>		360	450
<i>Impôts reportés créditeurs</i>			
Immobilisations et autres		5 872	5 737
<i>Total – Impôts reportés créditeurs</i>		5 872	5 737
<i>Montant total net des impôts reportés créditeurs</i>		5 512 \$	5 287 \$
<i>Montant total net des impôts reportés créditeurs</i>			
National		2 267 \$	2 046 \$
Étranger		3 245	3 241
		5 512 \$	5 287 \$
<i>Montant total net des impôts reportés créditeurs</i>		5 512 \$	5 287 \$
<i>Montant net des impôts reportés débiteurs à court terme</i>		43	46
<i>Montant net des impôts reportés créditeurs à long terme</i>		5 555 \$	5 333 \$

1) Les pertes d'exploitation nettes et les crédits d'impôts reportés en avant viendront à échéance entre 2014 et 2032.

Sur une base annuelle, la Compagnie évalue la nécessité d'établir une provision pour moins-value relative à ses impôts reportés débiteurs et, si elle juge qu'il est plus probable qu'improbable que ses impôts reportés débiteurs ne seront pas matérialisés, une provision pour moins-value est inscrite. La matérialisation ultime des impôts reportés débiteurs dépend de la génération de revenus imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles ces écarts temporaires sont déductibles. La direction tient compte des renversements prévus des impôts reportés créditeurs, y compris de l'existence de périodes permettant de reporter en arrière ou en avant, des revenus imposables futurs projetés et des stratégies de planification fiscale pour effectuer cette évaluation. Au 31 décembre 2012, pour que la totalité des impôts reportés débiteurs se matérialisent entièrement, la Compagnie devra générer des revenus imposables futurs d'environ 1,2 G\$ et, étant donné le niveau historique de ses revenus imposables et les projections de revenus imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles les impôts reportés débiteurs seront déductibles, la direction est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que la Compagnie

réalise les avantages liés à ces écarts déductibles. La direction a évalué l'incidence de la conjoncture économique actuelle et en est venue à la conclusion qu'elle n'aura pas d'effet important sur ses hypothèses de matérialisation des impôts reportés débiteurs. La Compagnie n'a pas constaté d'impôts reportés débiteurs (297 M\$ au 31 décembre 2012) pour la perte de change non réalisée afférente à son investissement net dans des filiales à l'étranger inscrite au poste Autre perte globale cumulée, car elle ne prévoit pas que cet écart temporaire se résorbe dans un avenir prévisible.

La Compagnie a constaté des crédits d'impôts de 1 M\$ chacun en 2012, 2011 et 2010 pour des frais de recherche et de développement admissibles, qui ont réduit le coût des immobilisations.

Le tableau suivant présente le rapprochement des avantages fiscaux non constatés relativement aux positions fiscales nationales et étrangères de la Compagnie :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Avantages fiscaux non constatés bruts au début de l'exercice		46 \$	57 \$	83 \$
<i>Augmentations aux titres suivants :</i>				
Positions fiscales relatives à l'exercice courant		1	1	4
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		3	11	5
<i>Diminutions aux titres suivants :</i>				
Positions fiscales relatives aux exercices antérieurs		-	-	(31)
Règlements		(13)	(21)	-
Expiration de la prescription applicable		(1)	(2)	(4)
Avantages fiscaux non constatés bruts à la fin de l'exercice		36 \$	46 \$	57 \$
Rajustements pour tenir compte de conventions fiscales et autres accords		(6)	(11)	(27)
Avantages fiscaux non constatés nets à la fin de l'exercice		30 \$	35 \$	30 \$

Au 31 décembre 2012, le montant total des avantages fiscaux non constatés bruts s'est établi à 36 M\$, avant la prise en compte des conventions fiscales et autres accords intervenus entre les autorités fiscales. S'ils étaient constatés, tous les avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2012 auraient une incidence sur le taux d'imposition effectif. La Compagnie estime qu'il est raisonnablement possible qu'un montant d'environ 16 M\$ des avantages fiscaux non constatés nets au 31 décembre 2012, lié à diverses questions fiscales fédérales, étatiques et provinciales, chacune étant négligeable, pourrait être constaté au cours des douze prochains mois, par suite de règlements et de l'expiration de la prescription applicable.

La Compagnie comptabilise les intérêts et pénalités courus relativement aux avantages fiscaux non constatés bruts au poste Charge d'impôts sur les bénéfices, dans l'État consolidé des résultats. La Compagnie a comptabilisé des montants d'environ 3 M\$, 4 M\$ et 5 M\$ au titre des intérêts et des pénalités courus au cours des exercices terminés les 31 décembre 2012, 2011 et 2010, respectivement. Les intérêts et pénalités courus de la Compagnie se chiffraient à environ 9 M\$ et 13 M\$ aux 31 décembre 2012 et 2011, respectivement.

Au Canada, les déclarations de revenus fédérales et provinciales produites par la Compagnie pour les exercices 2007 à 2011 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Un examen des déclarations de revenus fédérales produites par la Compagnie pour l'exercice 2008 est présentement en cours et devrait être complété en 2013. Les examens des positions fiscales précises adoptées dans les déclarations de revenus fédérales et provinciales pour l'exercice 2007 sont présentement en cours et devraient aussi être complétés en 2013. Aux États-Unis, les déclarations de revenus fédérales produites pour les exercices 2007 et 2009 à 2011 ainsi que les déclarations de revenus étatiques produites pour les exercices 2008 à 2011 peuvent encore faire l'objet d'un examen de la part des autorités fiscales. Des examens de diverses déclarations de revenus étatiques sont présentement effectués par des autorités fiscales étatiques, notamment deux examens étatiques additionnels entrepris en 2012. La Compagnie ne prévoit pas que les résolutions définitives de ces questions auront des répercussions importantes sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

14 – Information sectorielle

La Compagnie gère ses exploitations à titre de secteur commercial unique sur un seul réseau qui couvre de vastes distances et territoires géographiques, au Canada et aux États-Unis. L'information financière constatée à ce niveau, telle que les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, est utilisée par la haute direction, notamment le principal responsable de l'exploitation de la Compagnie, pour évaluer la performance financière et opérationnelle ainsi que pour l'affectation des ressources à travers le réseau du CN.

Les initiatives stratégiques de la Compagnie, qui en guident l'orientation opérationnelle, sont élaborées et gérées de façon centralisée par la haute direction et sont communiquées aux centres d'activités régionaux de la Compagnie (régions de l'Ouest, de l'Est et du Sud). La haute direction est responsable, entre autres, de la stratégie de commercialisation du CN, de la gestion des clients importants, de la planification et du contrôle généraux de l'infrastructure et du matériel roulant, de l'affectation des ressources et d'autres fonctions, telles que la planification financière, la comptabilité et la trésorerie.

Les centres d'activités régionaux ont le mandat de gérer les exigences de service courantes sur leurs territoires respectifs et de contrôler les coûts directs engagés localement. Le contrôle des coûts est nécessaire à l'atteinte de normes d'efficacité déterminées pour l'ensemble de l'entreprise. Les régions exécutent la stratégie et le plan d'exploitation globaux établis par la haute direction; la gestion du service et le contrôle des coûts directs réalisés sur le plan régional ne servent pas de fondement au processus décisionnel de la Compagnie. Environ 95 % des produits marchandises de la Compagnie proviennent de clients nationaux dont le transport de marchandises s'étend à l'échelle de l'Amérique du Nord et vise des groupes marchandises variés. Par conséquent, la Compagnie ne gère pas ses produits d'exploitation sur le plan régional, puisque dans de nombreux cas, les points de départ, de transit et d'arrivée sont dans des régions différentes.

Par ailleurs, les caractéristiques suivantes sont partagées par toutes les régions :

- i) la seule activité commerciale de chaque région est le transport de marchandises sur le vaste réseau ferroviaire de la Compagnie;
- ii) les régions desservent des clients nationaux associés aux différents groupes marchandises de la Compagnie, et ce, à l'échelle de son réseau ferroviaire;
- iii) les services offerts par la Compagnie découlent principalement du transport ferroviaire de marchandises dans le but d'optimiser l'exploitation du réseau ferroviaire global;
- iv) la Compagnie et ses filiales, et non ses régions, sont assujetties à des régimes réglementaires uniques, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Pour les raisons qui précèdent, la Compagnie constate ses données financières sur la base d'un secteur d'exploitation unique.

Les tableaux qui suivent présentent de l'information par zones géographiques :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
<i>Produits d'exploitation</i> ¹⁾				
Canada		6 770 \$	6 169 \$	5 630 \$
États-Unis		3 150	2 859	2 667
		9 920 \$	9 028 \$	8 297 \$

1) Pour les exercices terminés les 31 décembre 2012, 2011 et 2010, le client le plus important représentait approximativement 2 %, 3 % et 3 % du total des produits d'exploitation, respectivement.

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
<i>Bénéfice net</i>				
Canada		1 972 \$	1 836 \$	1 498 \$
États-Unis		708	621	606
		2 680 \$	2 457 \$	2 104 \$

<i>En millions</i>	<i>31 décembre</i>	2012	2011
<i>Immobilisations</i>			
Canada		14 406 \$	13 824 \$
États-Unis		10 135	10 093
		24 541 \$	23 917 \$

15 – Bénéfice par action

	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Bénéfice de base par action		6,15 \$	5,45 \$	4,51 \$
Bénéfice dilué par action		6,12 \$	5,41 \$	4,48 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action :

<i>En millions</i>	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>	2012	2011	2010
Bénéfice net		2 680 \$	2 457 \$	2 104 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		435,6	451,1	466,3
Effet des options d'achat d'actions		2,1	3,3	3,8
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution</i>		<i>437,7</i>	<i>454,4</i>	<i>470,1</i>

Le bénéfice de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour chaque période. Le bénéfice dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution selon la méthode du rachat d'actions en vertu de laquelle tout produit découlant de la levée d'options dans le cours serait utilisé pour acheter des actions ordinaires à leur cours moyen pendant la période. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2012, 2011 et 2010, le nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions qui n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action, parce que leur inclusion aurait eu un effet d'antidilution, s'est élevé à néant, à 0,1 million et à néant, respectivement.

16 – Engagements et éventualités d'importance

A. Contrats de location

La Compagnie a conclu des contrats de location-exploitation et de location-acquisition, principalement pour des locomotives, des wagons et du matériel intermodal. Un grand nombre de contrats de location-acquisition offrent l'option d'acheter les éléments loués pour des montants fixes pendant la durée du contrat de location ou à son expiration. Au 31 décembre 2012, les engagements de la Compagnie en vertu de ces contrats de location-exploitation et de location-acquisition s'élevaient à 676 M\$ et à 1 232 M\$, respectivement. Les paiements minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-exploitation ayant une durée de location initiale non annulable de plus de un an, et les paiements minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-acquisition au cours de chacun des cinq prochains exercices et ultérieurement s'établissent comme suit :

<i>En millions</i>	Location-exploitation	Location-acquisition
2013	134 \$	219 \$
2014	103	268
2015	83	109
2016	61	296
2017	49	144
2018 et ultérieurement	246	196
	676 \$	1 232
<i>Moins : intérêts implicites sur les contrats de location-acquisition à des taux variant entre environ 0,7 % et 8,5 %</i>		249
<i>Valeur actuelle des paiements minimaux exigibles en vertu de contrats de location-acquisition compris dans la dette</i>		983 \$

La Compagnie a également conclu des contrats de location-exploitation relativement à son parc automobile d'une durée non annulable de un an, qu'elle a coutume de renouveler ensuite sur une base mensuelle. Les paiements annuels relatifs à de tels contrats sont estimés à environ 30 M\$ et s'étalent généralement sur cinq ans.

La charge de location au titre de tous les contrats de location-exploitation s'élevait à 162 M\$, à 143 M\$ et à 176 M\$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2012, 2011 et 2010, respectivement. Les loyers conditionnels et les loyers de sous-locations n'étaient pas importants.

B. Engagements

Au 31 décembre 2012, les engagements totaux de la Compagnie pour l'acquisition de traverses, de rails, de wagons, de locomotives et d'autres matériel et services, de même qu'au titre des contrats de soutien et de maintenance et de licences informatiques, étaient de 735 M\$ (727 M\$ au 31 décembre 2011). De plus, en ce qui a trait à l'acquisition des lignes principales de l'ancienne Elgin, Joliet and Eastern Railway Company, la Compagnie est toujours engagée à dépenser un montant estimé d'environ 100 M\$ (100 M\$ US), au cours des quelques prochaines années, au titre d'améliorations de l'infrastructure du chemin de fer et d'ouvrages de franchissement ainsi que d'engagements dans le cadre d'une série d'ententes conclues avec diverses collectivités et d'un programme global de mesures volontaires d'atténuation visant à répondre aux préoccupations des municipalités environnantes. L'engagement au titre des ouvrages de franchissement est basé sur les coûts estimatifs fournis par le STB au moment de l'acquisition et pourrait faire l'objet d'un rajustement. En outre, les coûts de mise en œuvre de la commande intégrale des trains (CIT) d'ici 2015, comme l'exigent des dispositions législatives adoptées par le gouvernement fédéral américain, sont estimés à environ 180 M\$ (180 M\$ US). La Compagnie est également liée par des contrats avec des fournisseurs de carburant portant sur l'achat d'environ 84 % de sa consommation de carburant estimée pour 2013 et 30 % de sa consommation prévue pour 2014, au prix du marché en vigueur à la date d'achat.

C. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et, parfois, punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

Procédures contre l'ancien PDG

En février 2012, le Conseil d'administration de la Compagnie a voté à l'unanimité en vue de retirer à son ancien PDG le droit de toucher le paiement d'environ 18 M\$ au titre des UAR, la rente annuelle de 1,5 M\$ et d'autres avantages (collectivement, les « avantages ») qui lui étaient autrement payables et d'annuler ces versements, après avoir déterminé que cet ancien PDG avait vraisemblablement violé les clauses de non-concurrence et de non-divulgaration de renseignements confidentiels contenues dans son ancien contrat d'emploi. La Compagnie en est venue à cette détermination en s'appuyant sur certains faits, notamment la collaboration active de l'ancien PDG avec le plus important actionnaire de son principal concurrent au Canada dans l'intention expresse d'installer l'ancien PDG dans les fonctions de chef de la direction du concurrent, l'aveu de l'ancien PDG qu'il avait personnellement acquis pour 5 M\$ de titres du concurrent et des déclarations de la part de l'ancien PDG et du plus important actionnaire selon lesquelles l'ancien PDG avait élaboré un plan stratégique visant l'exploitation du concurrent de la Compagnie afin de renforcer la position concurrentielle de ce dernier à l'égard de la Compagnie. La Compagnie croit raisonnablement que tout plan stratégique de cette nature doit nécessairement faire appel à des renseignements confidentiels de la Compagnie, ce qui constituerait une violation évidente et importante du contrat d'emploi de l'ancien PDG. La Compagnie a présenté une requête en vue de procédures judiciaires à la United States District Court du Northern District of Illinois afin d'obtenir, entre autres choses, une déclaration selon laquelle la cessation des avantages par la Compagnie est valide. Le 28 juin 2012, l'ancien PDG a été nommé président et chef de la direction et membre du conseil d'administration du principal concurrent de la Compagnie au Canada.

Le 21 décembre 2012, pour faire opposition aux demandes modifiées du CN, l'ancien PDG a présenté des demandes reconventionnelles et des défenses (« *affirmative defenses* ») modifiées à la *United States District Court* du *Northern District of Illinois* dans lesquelles il prétend que le CN a omis de s'acquitter des versements mensuels d'avantages de retraite payables jusqu'au 28 juin 2012, date à laquelle l'ancien PDG a conclu une entente d'emploi visant un poste à la haute direction du principal concurrent de la Compagnie au Canada. Les demandes reconventionnelles visent l'obtention de dommages-intérêts (« *affirmative damages* ») auprès de la Compagnie. La Compagnie croit qu'elle dispose de solides défenses et qu'elle oppose une défense énergique à ces demandes, et elle est d'avis que quoi qu'il en soit, la responsabilité potentielle liée à ces demandes n'est pas importante. De plus, les documents de procédure en question de l'ancien PDG contiennent des aveux judiciaires qui le lient, indiquant qu'il n'a pas droit aux avantages de retraite au-delà du 28 juin 2012. Par conséquent, la Compagnie a, sous toutes réserves, inscrit un gain de règlement de 20 M\$ lié à la cessation du régime d'avantages de retraite de son ancien PDG pour la période ultérieure au 28 juin 2012, partiellement réduit par la comptabilisation de pertes actuarielles cumulées antérieures de 4 M\$.

La Compagnie s'est abstenue, sous toutes réserves, d'inscrire un gain d'environ 18 M\$ au titre de l'annulation du versement lié aux UAR à l'ancien PDG ainsi qu'un gain de règlement de 0,7 M\$ associé au passif des avantages de retraite de 2012 de l'ancien PDG jusqu'au 28 juin 2012, en attendant le règlement définitif des procédures judiciaires. La Compagnie cherche de plus à recouvrer un montant de 3 M\$ au titre des avantages de retraite versés à l'ancien PDG, car la Compagnie croit que l'ancien PDG a omis de s'acquitter des obligations liées à son contrat d'emploi, ainsi que des frais juridiques et d'autres coûts raisonnables. La Compagnie n'a pas comptabilisé le recouvrement de ces sommes.

Canada

Les blessures subies par les membres du personnel sont régies par la législation sur les accidents du travail de chaque province, en vertu de laquelle les membres du personnel peuvent toucher une indemnité forfaitaire ou une série de prestations échelonnées, selon la nature et la gravité de la blessure. Comme telle, la provision à l'égard des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel est actualisée. Dans les provinces où la Compagnie est auto-assurée, les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel sont comptabilisés selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de ces blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Une étude actuarielle exhaustive est habituellement effectuée au moins tous les trois ans. Pour tout autre litige, la Compagnie maintient des provisions et les révisé régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

En 2012, la Compagnie a inscrit une augmentation de 18 M\$ de sa provision à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations à la suite d'une étude actuarielle exhaustive des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel et de diverses autres réclamations en justice.

Aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations au Canada s'établissait comme suit :

En millions	2012	2011	2010
Solde au 1 ^{er} janvier	199 \$	200 \$	178 \$
Cours et autres	55	31	59
Paiements	(45)	(32)	(37)
Solde au 31 décembre	209 \$	199 \$	200 \$
<i>Tranche à court terme – Solde au 31 décembre</i>	39 \$	39 \$	39 \$

États-Unis

Les réclamations pour blessures corporelles subies par des employés de la Compagnie, y compris les réclamations relatives à des maladies professionnelles et à des accidents du travail présumés, sont assujetties aux dispositions de la *Federal Employers' Liability Act* (FELA). En vertu de la FELA, les employés sont indemnisés pour les dommages évalués en fonction de la détermination d'une faute par le système de jury des États-Unis ou au moyen de règlements individuels. Comme telle, la provision à cet égard n'est pas actualisée. À part quelques exceptions où les réclamations sont évaluées au cas par cas, la Compagnie utilise une approche actuarielle et enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux blessures corporelles, y compris aux réclamations liées aux maladies professionnelles revendiquées et non revendiquées et aux dommages matériels, sur la base d'estimations actuarielles de leurs coûts définitifs. Une étude actuarielle exhaustive est effectuée chaque année.

Dans le cas des réclamations pour accidents du travail subis par des membres du personnel, y compris les réclamations pour maladies professionnelles revendiquées et les réclamations de tiers, notamment les réclamations liées à des accidents aux passages à niveau, à des intrusions et à des dommages matériels, l'évaluation actuarielle tient compte, entre autres, de la tendance historique de la Compagnie en matière de dépôt et de règlement des réclamations. Dans le cas des réclamations pour maladies professionnelles non revendiquées, l'étude actuarielle comprend la projection à long terme de l'expérience de la Compagnie en prenant en compte la population pouvant être exposée. La Compagnie rajuste son passif en fonction de l'évaluation de la direction et des résultats de l'étude. De façon continue, la direction révisé et compare les hypothèses inhérentes à l'étude actuarielle la plus récente avec les données courantes sur l'évolution des réclamations et, s'il y a lieu, rajuste la provision.

Vu l'incertitude inhérente liée à la prévision d'événements futurs, y compris d'événements liés à des maladies professionnelles, notamment en ce qui a trait, sans s'y limiter, au moment et au nombre réel de réclamations, au coût moyen par réclamation et aux contextes législatif et judiciaire, les paiements futurs de la Compagnie peuvent différer des montants actuellement enregistrés.

En 2012, aux États-Unis, la Compagnie a inscrit une augmentation de 7 M\$ de sa provision à l'égard des réclamations pour blessures corporelles et des autres réclamations attribuables à des maladies non professionnelles et à des réclamations de tiers, qui a été neutralisée

par une diminution nette de 6 M\$ principalement attribuable à des réclamations relatives à des maladies professionnelles à la suite des études actuarielles externes de 2012. Au cours des derniers exercices, les études actuarielles externes indiquant une évolution favorable des réclamations ont appuyé des réductions nettes de 6 M\$ et de 19 M\$ en 2011 et 2010, respectivement, au titre de la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations aux États-Unis. Les réductions des derniers exercices ont été principalement attribuables aux diminutions des estimations de la Compagnie à l'égard des réclamations non revendiquées et des coûts associés aux réclamations revendiquées grâce à l'application de sa stratégie continue de réduction de la fréquence et de la gravité des réclamations, au moyen de mesures de prévention et de limitation des blessures, de limitation des réclamations et de réduction des paiements relatifs aux réclamations existantes.

Aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010, la provision de la Compagnie à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations aux États-Unis s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2012	2011	2010
Solde au 1 ^{er} janvier	111 \$	146 \$	166 \$
Courus et autres	28	30	7
Paiements	(34)	(65)	(27)
Solde au 31 décembre	105 \$	111 \$	146 \$
<i>Tranche à court terme – Solde au 31 décembre</i>	43 \$	45 \$	44 \$

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut déterminer raisonnablement l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 31 décembre 2012, ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible mais non probable, l'éventail de pertes possibles n'a pu être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence importante sur la situation financière consolidée de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier.

D. Questions environnementales

Les activités de la Compagnie sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements sur l'environnement établis par les gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux au Canada et aux États-Unis portant, entre autres, sur les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, la manipulation, l'entreposage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, des matières dangereuses et d'autres matières, la mise hors service des réservoirs souterrains et de surface et la contamination du sol et des eaux souterraines. L'exploitation par la Compagnie d'activités ferroviaires et d'activités de transport connexes, la possession, l'exploitation ou le contrôle de biens immobiliers et d'autres activités commerciales comportent des risques de responsabilité environnementale à l'égard de la fois des activités courantes et antérieures.

Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes connues

La Compagnie a identifié environ 300 sites où elle est ou pourrait être responsable de payer des frais de mesures correctives relativement à des contaminations présumées, dans certains cas conjointement avec d'autres parties potentiellement responsables, et pour lesquels elle peut être assujettie à des mesures de décontamination et des actions coercitives environnementales, y compris celles qui sont imposées par la *Federal Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA) des États-Unis, également appelée la *Superfund Law*, ou des lois étatiques similaires. La CERCLA et des lois étatiques similaires, en plus d'autres lois canadiennes et américaines similaires, imposent généralement la responsabilité solidaire concernant des coûts de dépollution et d'exécution aux propriétaires et exploitants actuels et antérieurs d'un site, ainsi qu'à ceux dont les déchets ont été déchargés sur un site, sans égard à la faute ou à la légalité du comportement initial. La Compagnie a été avisée qu'elle est une partie potentiellement responsable de coûts d'étude et de nettoyage à environ 10 sites régis par la *Superfund Law* (et par des lois étatiques similaires) et pour lesquels des paiements liés aux enquêtes

et aux mesures correctives ont été ou seront versés ou doivent encore être déterminés, et, dans de nombreux cas, est une parmi plusieurs parties potentiellement responsables.

Le coût ultime des correctifs liés aux sites contaminés connus ne peut être établi de façon précise, puisque la responsabilité environnementale estimée pour un site particulier peut varier selon la nature et l'étendue de la contamination, la nature des mesures d'intervention prévues, prenant en compte les techniques de nettoyage disponibles, l'évolution des normes réglementaires en matière de responsabilité environnementale et le nombre de parties potentiellement responsables et leur viabilité financière. Par conséquent, des passifs sont comptabilisés en fonction des résultats d'une évaluation réalisée en quatre étapes pour chaque site. Un passif est d'abord inscrit lorsque des évaluations environnementales surviennent, si des mesures correctives sont probables et si les coûts, déterminés par un plan d'action particulier faisant état de la technologie à utiliser et de l'envergure de la mesure corrective nécessaire, peuvent être estimés avec suffisamment de précision. La Compagnie estime les coûts associés à un site particulier en utilisant des scénarios de coûts établis par des consultants externes en fonction de l'étendue de la contamination et des coûts prévus des mesures correctives. Si plusieurs parties sont concernées, la Compagnie provisionne la quote-part du passif qui lui est assignable en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les estimations initiales sont redressées à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les provisions à l'égard de l'environnement, qui sont comptabilisées dans le poste Risques divers et autres de l'État consolidé des résultats, comprennent des montants au titre de sites ou de contaminants nouvellement identifiés ainsi que des rajustements des estimations initiales. Les recouvrements des coûts de mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable.

Aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010, la provision de la Compagnie à l'égard de sites environnementaux particuliers s'établissait comme suit :

<i>En millions</i>	2012	2011	2010
Solde au 1 ^{er} janvier	152 \$	150 \$	103 \$
Cours et autres	(5)	17	67
Paiements	(24)	(15)	(20)
Solde au 31 décembre	123 \$	152 \$	150 \$
Tranche à court terme – Solde au 31 décembre	31 \$	63 \$	34 \$

La Compagnie prévoit que la majorité du passif au 31 décembre 2012 sera payée au cours des cinq prochaines années. Cependant, certains coûts pourraient être payés au cours d'une période plus longue. La Compagnie prévoit récupérer en partie les coûts de mesures correctives comptabilisés qui sont associés à une contamination présumée et a inscrit un débiteur au poste Actif incorporel et autres actifs pour les montants de recouvrement en question. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes inconnues

Bien que la Compagnie estime avoir identifié tous les coûts qu'elle devra vraisemblablement engager à l'égard de questions environnementales au cours des prochains exercices, sur la base des renseignements actuels, la découverte de nouveaux faits, des changements législatifs futurs, la possibilité d'émissions de matières dangereuses dans l'environnement et les efforts soutenus de la Compagnie en vue d'identifier les passifs potentiels à l'égard de l'environnement liés à ses immobilisations pourraient se traduire par l'identification de coûts et de passifs additionnels. On ne peut estimer avec suffisamment de précision l'ampleur de ces passifs additionnels et des coûts qui découleraient des mesures prises pour se conformer aux lois et règlements futurs sur l'environnement et pour limiter les cas de contamination ou y remédier, et ce, pour de multiples raisons incluant :

- i) l'absence d'information technique spécifique portant sur de nombreux sites;
- ii) l'absence d'autorité gouvernementale, d'ordonnances de tierces parties ou de réclamations à l'égard de certains sites;
- iii) la possibilité que les lois et les règlements soient modifiés, que de nouvelles lois ou de nouveaux règlements soient adoptés, que de nouvelles technologies en matière de mesures correctives soient développées, et l'incertitude relative au moment où les travaux seront réalisés sur certains sites;
- iv) la détermination du passif de la Compagnie par rapport à celui des autres parties potentiellement responsables et la possibilité que les coûts pour certains sites soient récupérés auprès de tierces parties.

Par conséquent, on ne peut déterminer à l'heure actuelle la probabilité que ces coûts soient engagés, ni indiquer si ces coûts seront d'importance pour la Compagnie. Ainsi, il n'y a aucune certitude que des passifs ou des coûts relatifs aux questions environnementales ne seront pas engagés dans l'avenir, qu'ils n'aient pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier ou qu'ils n'aient pas de répercussions négatives sur les liquidités de la Compagnie, bien que la direction soit d'avis que, selon les informations actuelles, les coûts liés aux questions environnementales n'aient pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les liquidités de la Compagnie. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

Événements futurs

Dans le cadre de l'exploitation ferroviaire et de transport connexe, il arrive qu'il se produise des déraillements ou d'autres accidents, y compris des déversements et des émissions de matières dangereuses, susceptibles de causer des préjudices à la santé de personnes ou des dommages environnementaux. En conséquence, il est possible que la Compagnie ait à engager, à l'avenir, des coûts potentiellement importants liés à de tels dommages, pour se conformer aux lois relativement à d'autres risques, y compris des coûts relatifs au nettoyage, le paiement de pénalités environnementales, les obligations de correction et des dommages-intérêts liés à des préjudices subis par des personnes ou à des dommages matériels.

Conformité réglementaire

La Compagnie peut engager d'importantes dépenses en immobilisations et d'exploitation pour se conformer aux exigences législatives sur l'environnement et aux exigences de décontamination relatives à ses activités ferroviaires et découlant de la possession, de l'exploitation ou du contrôle de biens immobiliers, tant aujourd'hui que par le passé. Les charges d'exploitation au titre des questions environnementales se sont élevées à 16 M\$ en 2012, à 4 M\$ en 2011 et à 23 M\$ en 2010. De plus, compte tenu des résultats de ses programmes d'exploitation et d'entretien ainsi que d'audits environnementaux en cours et d'autres facteurs, la Compagnie planifie des améliorations d'immobilisations spécifiques annuellement. Certaines de ces améliorations visent à assurer la conformité des installations, telles que les postes de ravitaillement en carburant et les systèmes de traitement des eaux usées et de ruissellement, par rapport aux normes environnementales, et comprennent de nouvelles constructions et la modernisation de systèmes et (ou) de processus existants. Les autres dépenses en immobilisations ont trait à l'évaluation et la restauration de certaines immobilisations dépréciées. Les dépenses en immobilisations pour des questions environnementales de la Compagnie se sont élevées à 13 M\$ en 2012, à 11 M\$ en 2011 et à 14 M\$ en 2010.

E. Garanties et indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie, incluant certaines de ses filiales, conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de garanties de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation, de lettres de crédit de soutien et d'autres cautions ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire.

La Compagnie est tenue d'inscrire un passif pour la juste valeur de l'obligation découlant de l'émission de certaines garanties à la date à laquelle la garantie est émise ou modifiée. De plus, si la Compagnie prévoit effectuer un paiement au titre d'une garantie, un passif sera enregistré dans la mesure où un passif n'a pas déjà été constaté.

i) Garantie de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation

La Compagnie a garanti une part de la valeur résiduelle de certains de ses actifs loués, en vertu de contrats de location-exploitation qui expirent entre 2013 et 2020, au profit du locateur. Si la juste valeur des actifs à la fin de la durée de leurs contrats de location respectifs est inférieure à la juste valeur estimée au moment de l'établissement du contrat de location, la Compagnie doit indemniser le locateur pour l'écart, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2012, le risque maximal que la Compagnie courait à l'égard de ces garanties était de 156 M\$. Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

ii) Autres garanties

Au 31 décembre 2012, la Compagnie, incluant certaines de ses filiales, avait accordé 551 M\$ de lettres de crédit de soutien irrévocables et 11 M\$ d'autres cautions, émises par des institutions financières à cote de solvabilité élevée, à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles. Au 31 décembre 2012, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 562 M\$, dont 489 M\$ liés à l'indemnisation des travailleurs et à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et 73 M\$ liés à l'équipement visé par des contrats de location et d'autres passifs. Les lettres de crédit ont été obtenues par la Compagnie en vertu de ses facilités de lettres de crédit bilatérales. La Compagnie n'a pas comptabilisé de passif au 31 décembre 2012

relativement à ces instruments de garantie, puisqu'ils sont liés à la performance future de la Compagnie, et la Compagnie ne prévoit pas effectuer de paiements en vertu de ces instruments de garanties. Les dates d'échéance de la majorité des instruments de garanties vont de 2013 à 2015.

iii) Indemnisations générales

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a fourni des indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire, dans le cadre de diverses ententes avec des tiers, y compris des dispositions d'indemnisation en vertu desquelles la Compagnie serait tenue d'indemniser des tiers et d'autres. Les dispositions d'indemnisation sont contenues dans différents types de contrats avec des tiers, incluant, mais sans s'y limiter :

- a) des contrats accordant à la Compagnie le droit d'utiliser une propriété appartenant à un tiers, ou d'y accéder, tels que des contrats de location, des servitudes, des droits de circulation et des ententes de voie de service;
- b) des contrats accordant à autrui le droit d'utiliser la propriété de la Compagnie, tels que des contrats de location, des licences et des servitudes;
- c) des contrats de vente d'actifs;
- d) des contrats pour l'acquisition de services;
- e) des ententes de financement;
- f) des actes de fiducie, des ententes d'agence fiscale, des conventions de placement ou des ententes semblables relatives à des titres de créance ou de participation de la Compagnie et des ententes d'engagement de conseillers financiers;
- g) des ententes d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres relativement aux titres de la Compagnie;
- h) des contrats de fiducie et autres relatifs à des régimes de retraite et d'autres régimes, y compris ceux qui constituent des fonds en fiducie pour garantir à certains dirigeants et cadres le paiement de prestations en vertu de conventions de retraite particulières;
- i) des ententes de transfert de régimes de retraite;
- j) des ententes cadres avec des institutions financières régissant les transactions portant sur des instruments dérivés;
- k) des ententes de règlements avec des compagnies d'assurances ou des tiers en vertu desquelles un assureur ou un tiers a été indemnisé pour toutes réclamations courantes ou futures liées à des polices d'assurance, des incidents ou des événements couverts par les ententes de règlements; et
- l) des ententes d'acquisition.

Dans une mesure correspondant aux réclamations réelles en vertu de ces ententes, la Compagnie maintient des provisions qu'elle considère suffisantes pour de telles réclamations. Vu la nature des clauses d'indemnisation, le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs peut être important. Toutefois, ce risque ne peut raisonnablement être déterminé.

Pendant l'exercice, la Compagnie a conclu différents types de contrats d'indemnisation avec des tiers pour lesquels le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs ne peut raisonnablement être établi. C'est pourquoi la Compagnie a été incapable de déterminer la juste valeur de ces garanties et n'a donc inscrit aucun passif à cet égard. Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

17 – Instruments financiers

A. Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques, tels que les risques liés au crédit des clients, aux prix des marchandises, aux taux d'intérêt, au change étranger et à la liquidité. Pour gérer ces risques, la Compagnie adhère à des lignes directrices concernant la gestion des risques financiers, qui sont surveillées et approuvées par le Comité des finances de la Compagnie aux fins d'assurer la solidité du bilan, d'optimiser le bénéfice par action et les flux de trésorerie disponibles, de financer ses activités d'exploitation à un coût du capital optimal et de préserver sa liquidité. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et elle ne les utilise pas à des fins de spéculation. Au 31 décembre 2012, la Compagnie n'avait pas d'instruments financiers dérivés importants en circulation.

i) Risque de crédit des clients

La Compagnie surveille, dans le cours normal de ses activités, la situation financière et les limites de crédit de ses clients et examine les antécédents de chaque nouveau client en matière de crédit. Bien que la Compagnie estime qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit, la conjoncture économique peut avoir une incidence sur les clients de la Compagnie et peut, par conséquent, donner lieu à

l'accroissement du risque de crédit de la Compagnie et de son exposition aux faillites de ses clients. Pour gérer son risque de crédit de façon continue, la Compagnie met l'accent sur le maintien du délai moyen de recouvrement des comptes clients dans une marge acceptable et travaille avec les clients pour assurer l'assiduité des paiements, tout en se prémunissant, dans certains cas, de garanties financières, notamment de lettres de crédit.

ii) Carburant

La Compagnie est exposée au risque sur prix de marchandise lié aux achats de carburant et à la réduction possible du bénéfice net due à la hausse du prix du diesel. L'incidence des fluctuations des charges de carburant est grandement atténuée par le programme de supplément pour le carburant de la Compagnie, selon lequel les hausses du prix du carburant sont réparties aux expéditeurs conformément à des lignes directrices convenues. Bien que ce programme procure une couverture efficace, un degré d'exposition résiduel demeure, car le risque lié au prix du carburant ne peut être complètement atténué vu les délais et la volatilité du marché. Par conséquent, lorsqu'elle estime qu'une telle mesure est appropriée, la Compagnie peut avoir recours à des instruments dérivés pour atténuer ce risque.

iii) Taux d'intérêt

La Compagnie est exposée au risque lié aux taux d'intérêt, c'est-à-dire le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché.

Ce risque existe à l'égard des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de la Compagnie ainsi que de sa dette à long terme. Le rendement global des marchés financiers et le niveau des taux d'intérêt ont une incidence sur la capitalisation des régimes de retraite de la Compagnie, en particulier du principal régime de retraite canadien de la Compagnie. Des variations défavorables du rendement des régimes de retraite et des taux d'intérêt depuis la date des dernières évaluations actuarielles pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur l'état de capitalisation des régimes et sur les résultats d'exploitation de la Compagnie.

La Compagnie émet principalement des titres de créance à taux d'intérêt fixes, ce qui expose la Compagnie aux variations de la juste valeur des titres de créance. La Compagnie émet aussi des titres de créance à taux d'intérêt variables par des emprunts en vertu de son programme de papier commercial et de contrats de location-acquisition, ce qui expose la Compagnie aux variations des intérêts débiteurs. Pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt, la Compagnie gère ses emprunts en fonction de ses besoins de liquidités, des dates d'échéance et du profil de la devise et des taux d'intérêt. En prévision d'émissions futures de titres de créance, la Compagnie peut conclure des contrats de garantie de taux d'intérêt. Présentement, la Compagnie ne détient pas d'instruments financiers dérivés importants pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Au 31 décembre 2012, le poste Autre perte globale cumulée comprenait un gain non amorti de 8 M\$, soit 6 M\$ après impôts (8 M\$, soit 6 M\$ après impôts au 31 décembre 2011) afférent à des accords de taux futurs réglés au cours d'une année antérieure, qui sont amortis sur la durée de la dette associée.

iv) Change étranger

La Compagnie œuvre à la fois au Canada et aux États-Unis, et elle est par conséquent affectée par les fluctuations du taux de change. Les variations du taux de change entre le dollar canadien et les autres devises (y compris le dollar US) ont un impact sur la compétitivité des marchandises transportées par la Compagnie sur le marché mondial et ont donc une incidence supplémentaire sur les produits d'exploitation et les charges de la Compagnie.

Tous les établissements de la Compagnie aux États-Unis sont considérés comme autonomes, utilisant le dollar US comme monnaie fonctionnelle. Conséquemment, les actifs et passifs des établissements aux États-Unis sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux différents taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Tous les rajustements résultant des conversions liées aux activités d'exploitation des établissements à l'étranger sont inclus dans le poste Autre bénéfice (perte) global(e). Afin de minimiser la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars canadiens de la dette à long terme libellée en dollars US, la Compagnie désigne la dette à long terme de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les filiales aux États-Unis. En conséquence, les gains et les pertes de change, depuis les dates de désignation, sur la conversion de la dette à long terme de la Compagnie libellée en dollars US sont inclus dans le poste Autre perte globale cumulée.

Occasionnellement, la Compagnie conclut des contrats de change à court terme dans le cadre de sa stratégie de gestion des flux de trésorerie. La Compagnie ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation. Les modifications de la juste valeur des contrats à terme, qui découlent des modifications des taux de change, sont comptabilisées dans l'État consolidé des résultats lorsqu'elles se produisent. Au 31 décembre 2012, une perte d'un montant de 1 M\$, avant impôts, liée à la juste valeur des contrats de change à terme de 400 M\$ US, a été comptabilisée au poste Autres produits de l'État consolidé des résultats.

v) Risque de liquidité

La Compagnie surveille et gère ses exigences en matière de liquidités de manière à assurer un accès suffisant aux fonds pour subvenir à ses besoins d'exploitation et de placement. La Compagnie évolue dans le cadre d'une solide politique financière dans le but de maintenir un bilan robuste, en surveillant son ratio capitaux empruntés/capitaux investis rajusté et son multiple capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté, et préserver une cote de solvabilité de première qualité pour être en mesure de continuer de faire appel au financement public.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation constituent la source principale de liquidités de la Compagnie, suppléés par son programme de papier commercial, pour financer ses besoins en liquidités à court terme. Si la Compagnie perdait l'accès à ce programme pendant une période prolongée, elle pourrait utiliser sa facilité de crédit renouvelable de 800 M\$. La Compagnie utilise principalement ces sommes à des fins de fonds de roulement, y compris pour les acomptes provisionnels d'impôts sur les bénéfices au moment où ils deviennent exigibles, les contributions aux régimes de retraite, les obligations contractuelles, les dépenses en immobilisations relatives, entre autres, à l'infrastructure ferroviaire, les acquisitions, le versement de dividendes et le rachat d'actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, s'il y a lieu. La Compagnie établit ses priorités relatives à l'utilisation des fonds disponibles en fonction des exigences d'exploitation à court terme, des dépenses requises pour assurer la sécurité du chemin de fer ainsi que des initiatives stratégiques, tout en tenant compte de ses obligations contractuelles à long terme et de la valeur rendue aux actionnaires.

B. Juste valeur des instruments financiers

Dans le cas des actifs et des passifs financiers évalués à leur juste valeur sur une base récurrente, la juste valeur représente le prix que la Compagnie toucherait pour la vente d'un actif ou paierait pour la cession d'un passif dans le cadre d'une transaction volontaire avec un intervenant du marché à la date de l'évaluation. En l'absence de marchés actifs pour des passifs ou des actifs identiques, de telles évaluations nécessitent l'énonciation d'hypothèses à partir des éléments observables sur le marché et, en l'absence de tels éléments, de l'information interne considérée comme correspondant à ce que des intervenants du marché utiliseraient dans une transaction hypothétique à la date de l'évaluation. Les données observables reflètent des éléments du marché obtenus de sources indépendantes, tandis que les données non observables reflètent les hypothèses de la Compagnie relatives au marché. Les données observables sont utilisées de préférence. Les deux types de données se prêtent au classement hiérarchique de la juste valeur suivant :

Niveau 1 : La valeur à la cote d'instruments identiques sur les marchés actifs.

Niveau 2 : La valeur à la cote d'instruments similaires sur les marchés actifs, la valeur à la cote d'instruments identiques ou similaires sur les marchés qui ne sont pas actifs et les évaluations établies à partir de modèles dont les données sont observables ou dont d'importants inducteurs de valeur sont observables.

Niveau 3 : Les données importantes utilisées dans le modèle d'évaluation sont non observables.

La Compagnie utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont la valeur comptable est présentée au Bilan consolidé sous les postes suivants :

i) Trésorerie et équivalents, Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions, Débiteurs, Autres actifs à court terme, Crédeurs et autres :

La valeur comptable se rapproche de la juste valeur puisque ces instruments ont une date d'échéance rapprochée. La trésorerie et les équivalents ainsi que les liquidités et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et qui sont classés dans la catégorie de niveau 1. Les débiteurs, les autres actifs à court terme et les crédeurs et autres sont classés dans la catégorie de niveau 2 puisqu'il est possible qu'ils ne soient pas évalués d'après la valeur à la cote, mais plutôt d'après l'information observable sur le marché.

ii) Actif incorporel et autres actifs :

Les actifs incorporels et autres actifs comprennent des placements sous forme de titres de participation dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur, à l'exception de certains placements comptabilisés au coût dont la juste valeur est estimée selon la quote-part de la Compagnie de l'actif net sous-jacent. Les actifs incorporels et autres actifs sont classés dans la catégorie de niveau 3 étant donné que leur juste valeur s'appuie sur des données importantes non observables.

iii) Dette :

La juste valeur de la dette de la Compagnie est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. La dette de la Compagnie est classée dans la catégorie de niveau 2.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des instruments financiers de la Compagnie au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, pour lesquels les valeurs comptables au Bilan consolidé diffèrent des justes valeurs :

En millions	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Actif financier</i>				
Placements (Note 5)	30 \$	125 \$	31 \$	126 \$
<i>Passif financier</i>				
Dette totale (Note 8)	6 900 \$	8 379 \$	6 576 \$	7 978 \$

18 – Autre perte globale cumulée

Le tableau suivant présente les éléments du poste Autre perte globale cumulée :

En millions	31 décembre	2012	2011
Perte de change		(791) \$	(769) \$
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite		(2 472)	(2 076)
Instruments dérivés (Note 17)		6	6
<i>Autre perte globale cumulée</i>		(3 257) \$	(2 839) \$

Le tableau suivant présente les éléments du poste Autre perte globale et les incidences fiscales connexes :

En millions	Exercice terminé le 31 décembre	2012	2011	2010
Autre perte globale cumulée – Solde au 1 ^{er} janvier		(2 839) \$	(1 709) \$	(948) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) :				
Gain (perte) de change (déduction faite du recouvrement (de la charge) d'impôts sur les bénéfices de (17) \$, 19 \$ et (53) \$ pour 2012, 2011 et 2010, respectivement)		(22)	27	(68)
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (déduction faite du recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 144 \$, 401 \$ et 241 \$ pour 2012, 2011 et 2010, respectivement)		(396)	(1 156)	(692)
Instruments dérivés (déduction faite du recouvrement d'impôts sur les bénéfices de néant, 1 \$ et néant pour 2012, 2011 et 2010, respectivement)		-	(1)	(1)
<i>Autre perte globale</i>		(418)	(1 130)	(761)
<i>Autre perte globale cumulée – Solde au 31 décembre</i>		(3 257) \$	(2 839) \$	(1 709) \$